



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Tsering (Bhoutan)	1
Discours de M. Hassane (Tchad)	3
Discours de M. Bayülken (Turquie)	6
Discours de M. Usher (Côte d'Ivoire)	9
Discours de M. López-Bravo (Espagne)	13
Discours de M. Guerrero (Nicaragua)	16

Président : M. Stanislaw TREPCZYŃSKI (Pologne).

En l'absence du Président, M. Nkundabagenzi (Rwanda), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. TSERING (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de Sa Majesté le Roi, du Gouvernement et du peuple du Bhoutan, d'adresser à M. Trepczyński nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. En tant que ministre adjoint des affaires étrangères de son pays, il s'est déjà distingué comme un homme d'Etat de grande valeur. Nous sommes convaincus que, sous sa direction compétente, nos discussions, au cours des mois à venir, seront fructueuses. J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Adam Malik, de l'Indonésie, qui a dirigé les travaux de cette assemblée, au cours de la dernière session, avec un grand talent. Au Secrétaire général, M. Waldheim, je voudrais adresser des félicitations toutes particulières pour le dévouement et la sagesse dont il a fait preuve à la tête de cette organisation mondiale, à un moment où celle-ci connaît tant de problèmes graves et complexes.

2. Le Bhoutan est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies l'année dernière. Pendant plusieurs siècles, nous nous étions imposé une politique d'isolationnisme afin de préserver la souveraineté et l'indépendance de notre pays. Si cette politique nous a permis d'atteindre cet objectif, elle a cependant valu à notre pays d'être en retard sur le plan social, économique et politique. L'homme qui a la responsabilité essentielle d'avoir mis un terme à cette politique et d'avoir amené notre pays dans le courant du monde moderne est Sa Majesté Jigme Dorji Wangchuck, qui est décédé récemment dans la jeunesse de ses 44 ans à la suite d'une crise cardiaque. Dans l'histoire du monde, il n'y

a eu que très peu de monarques qui, comme lui, ont su être si désintéressés, si éclairés et si progressistes. Durant les 20 années de son règne, il a introduit des réformes sociales, économiques et politiques radicales qui ont changé la face de notre pays. Sous sa direction sage et éclairée, nous avons connu des progrès importants sur la voie de la modernisation. Avec l'aide de notre voisin et ami, l'Inde, nous établissons une infrastructure économique et sociale pour notre pays par une série de plans quinquennaux dont deux sont déjà terminés tandis qu'un troisième a été lancé l'an dernier.

3. Notre nouveau roi, Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, est décidé à suivre les traces de son illustre père. Dans le domaine de la politique étrangère, Sa Majesté a réaffirmé notre engagement de suivre les idéaux de la Charte des Nations Unies et de respecter la politique de non-alignement et d'amitié avec tous les pays. Dans le domaine intérieur, Sa Majesté s'est engagée à œuvrer dans le désintéressement et le dévouement pour donner à notre peuple une vie meilleure, plus riche et plus pleine.

4. L'année dernière a été une année importante. Bien que le monde continue de connaître de graves problèmes, certains signes prometteurs ont commencé d'apparaître. Les récentes visites du président Nixon en Chine et en Union soviétique ont, pour la première fois depuis de nombreuses décennies, offert de nouvelles possibilités qui devraient permettre d'inaugurer une ère de détente réelle. Ma délégation se félicite de cette évolution positive et nous espérons que ces nouveaux contacts qui ont été établis entre les dirigeants des Etats-Unis d'une part et ceux de la Chine et de l'Union soviétique d'autre part, contribueront à l'établissement d'une paix réelle dans le monde. Dans le domaine de l'amélioration des relations qui sont intervenues entre les grandes puissances et dans le contexte des changements qui se produisent en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Europe et dans d'autres parties du monde, nous pouvons attendre les années à venir avec espoir et optimisme.

5. Pour la première fois en plus de 20 ans, des indices de paix sont apparus sur le sous-continent indien. La possibilité d'un dégel dans les relations indo-pakistantaises n'est plus une possibilité lointaine, mais une réalité possible à la portée des dirigeants de l'Inde et du Pakistan. Cela offre aux populations du sous-continent une chance véritable de vivre dans la paix et l'amitié. Nous avons constaté avec plaisir les résultats de la récente réunion au sommet qui a eu lieu entre les dirigeants de l'Inde et du Pakistan et qui ont entraîné un progrès très marqué vers l'établissement d'une paix durable dans le sous-continent. Nous sommes convaincus que les dirigeants de l'Inde et du Pakistan désirent une paix véritable, et mon gouvernement espère

que les deux pays en question seront en mesure de trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes sans immixtion de l'extérieur.

6. Le Bhoutan se félicite de la naissance du Bangladesh en tant que nation indépendante et souveraine. Nous avons témoigné notre sympathie et notre appui au peuple du Bangladesh au cours de sa lutte pour sa libération nationale, et nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir été parmi les premiers à reconnaître la réalité du Bangladesh, maintenant reconnu par plus de 90 pays. Nous souhaitons au peuple du Bangladesh plein succès et nous espérons qu'il pourra prendre sans retard la place à laquelle il a droit dans cette assemblée de nations.

7. L'apparition du Bangladesh et les changements qui se produisent sur le sous-continent indien ont, sans aucun doute, posé de nouvelles équations politiques en Asie. Le Bhoutan est parfaitement conscient des changements profonds qui se produisent dans notre région du monde et nous prenons les mesures nécessaires pour y adapter nos attitudes et nos politiques. Il est encourageant de constater que nos relations avec notre voisin, l'Inde, continuent d'être des plus cordiales et des plus amicales. Nos relations avec l'Inde sont fondées sur l'égalité, la confiance mutuelle et l'intérêt réciproque et nous avons hâte d'entamer, au cours des années à venir, une ère de coopération et d'amitié plus étroites encore.

8. Ma délégation considère que les contacts qui ont été établis entre les dirigeants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud constituent un facteur positif menant au rétablissement de la paix et à une situation normale dans cette région, prélude à une réunification ultérieure de la Corée. Nous nous félicitons de cette évolution positive et appuyons pleinement les efforts des peuples de la Corée du Nord et de la Corée du Sud pour créer une paix durable dans leur pays.

9. Ma délégation a pris connaissance avec beaucoup de plaisir du communiqué commun publié le 29 septembre 1972 par les Premiers Ministres du Japon et de la Chine à la suite de la visite en Chine du Premier Ministre, M. Tanaka. Nous nous félicitons de ces contacts établis à un haut niveau et de la décision qui a été prise de normaliser les relations entre ces deux grands pays asiatiques. L'amélioration des relations entre le Japon et la Chine constituera sans aucun doute un facteur positif dans l'établissement de la paix et de la stabilité dans l'Asie de l'Est.

10. Nous avons également constaté avec satisfaction l'instauration d'un climat de détente en Europe et nous nous sommes félicités des accords récemment signés entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique, d'une part, et entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, d'autre part. Nous sommes heureux également de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 sur Berlin, et des contacts établis entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande pour améliorer leurs relations.

11. Cependant, ces signes prometteurs ne sauraient nous faire oublier que le monde n'est pas encore à l'abri des conflits. Au Moyen-Orient, peu de progrès ont été réalisés

sur la voie d'une paix durable. Ma délégation croit que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité fournit le cadre voulu pour la recherche d'une solution pacifique du problème du Moyen-Orient, solution qui tiendrait compte des aspirations justes et légitimes de tous les intéressés. Nous sommes convaincus que ce problème peut être réglé par des moyens pacifiques sans qu'il soit besoin de recourir à la force. Ma délégation espère que tous les intéressés œuvreront de concert vers le règlement pacifique de ce tragique problème. A cet égard, nous nous sommes félicités de voir M. Jarring reprendre sa mission pour établir la paix dans la région. Nous lui souhaitons de réussir dans sa tâche difficile. Ma délégation espère également que le conflit du Viet-Nam prendra fin sous peu et que le peuple de ce pays dévasté par la guerre pourra vivre de nouveau dans la paix et l'harmonie. A cet égard, la décision prise récemment de reprendre les conversations de Paris sur la paix est un événement dont il faut se féliciter et ma délégation exprime l'espoir que leur issue sera bénéfique.

12. Au cours des deux dernières années, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine du désarmement. Les conversations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont abouti à un accord partiel. Ma délégation a été heureuse d'apprendre récemment la conclusion d'un traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis à cet égard¹. Mon gouvernement est entièrement acquis au principe du désarmement général et complet et nous aimerions que cet accord limité soit étendu afin d'englober une zone plus vaste de désarmement général sous tous ses aspects. C'est dans cet esprit d'ailleurs que nous nous félicitons de l'accord signé à Moscou au cours de la visite du président Nixon et qui touche la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Ma délégation continuera de suivre avec intérêt le déroulement de la Conférence du Comité du désarmement dont les réalisations, bien qu'elles aient été limitées jusqu'à présent, n'ont pas été sans importance. Nous estimons qu'il est impératif que toutes les puissances nucléaires participent pleinement aux travaux de la Conférence afin que cet organe devienne plus efficace et plus représentatif. Ma délégation appuie la proposition visant à convoquer, après la préparation voulue, une conférence mondiale du désarmement avec la participation de tous les pays du monde.

13. Ma délégation partage la préoccupation de notre secrétaire général et d'autres gouvernements devant l'accroissement alarmant des activités terroristes qui ont eu lieu ces derniers mois. Nous croyons fermement que toutes les formes d'intimidation ou d'activités terroristes doivent être condamnées. Nous nous préoccuons vivement de l'accroissement de ces activités au cours des dernières années et nous appuierons toutes mesures qui, par une action collective, permettraient de mettre un terme à cette violence insensée qui inflige des souffrances à tant d'innocents.

14. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, ma délégation a appuyé la proposition visant à

¹ Traité concernant la limitation des systèmes de missiles anti-missiles, signé à Moscou 26 mai 1972.

faire de l'océan Indien une zone de paix. Mon gouvernement est convaincu que, dans un premier temps, il serait souhaitable de déclarer telles autant de zones ou de régions que possible. Cependant, nous constatons avec regret que peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans la mise en application des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale sur cette question [résolution 2832 (XXVI)]. Etant un pays sans littoral de la région de l'océan Indien, le Bhoutan est très désireux de voir l'océan Indien et les régions voisines soustraits aux affrontements des grandes puissances.

15. Il est une autre question qui pose une grave menace à la paix et à la sécurité internationales : c'est le colonialisme et le racisme. En dépit de plusieurs années d'efforts répétés au niveau des différentes institutions des Nations Unies, des territoires tels que l'Angola, le Mozambique, la Guinée (Bissau), la Rhodésie du Sud et la Namibie sont toujours sous occupation coloniale étrangère. Ma délégation est déçue de voir que peu de progrès ont été réalisés dans l'accélération du processus de libération de ces territoires coloniaux. Si mon gouvernement a pris note avec plaisir des résultats des efforts déployés par le Secrétaire général pour établir des contacts avec les dirigeants de l'Afrique du Sud et de la Namibie afin de réaliser l'indépendance de ces territoires, nous avons peu d'espoir de voir le Gouvernement de l'Afrique du Sud entendre la voix de l'opinion publique mondiale. Si la décision récente du Gouvernement de l'Afrique du Sud d'accepter la nomination du représentant du Secrétaire général pour la Namibie constitue un événement heureux, elle ne devrait cependant pas nous faire oublier la position que l'Afrique du Sud a toujours adoptée à l'égard de la question de Namibie. Ma délégation a toujours regretté qu'en dépit des pressions exercées par l'opinion publique internationale, le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de pratiquer sans répit sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale. Ma délégation s'inquiète également de voir qu'aucun progrès n'a été réalisé pour mettre un terme au régime minoritaire blanc illégal de la Rhodésie du Sud. Nous estimons qu'il faut renforcer les pouvoirs du Secrétaire général et des Nations Unies pour que l'Organisation puisse agir efficacement dans le but d'éliminer les maux du colonialisme, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale.

16. Mon gouvernement, comme ceux de nombreux autres pays du tiers monde, a été déçu par les résultats de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Si l'on veut éliminer l'une des principales causes de friction et de tension dans le monde, il nous faut faire un effort résolu pour réduire les disparités criantes qui existent entre les niveaux de vie des peuples des pays développés et des pays en voie de développement. Ma délégation avait espéré que la session de la CNUCED qui vient de se terminer fournirait la réponse aux causes essentielles de ce fossé qui ne cesse de croître entre les nations pauvres et les nations riches du monde. C'est pourquoi nous avons été profondément déçus de constater les résultats limités de la session. Quand l'Assemblée générale a adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], on avait espéré que, par une action collective, il était encore

possible de régler certains problèmes de commerce et de développement. Les événements qui se sont produits par la suite ont cependant trahi ces espoirs. Nous espérons que les Nations Unies seront en mesure de fournir l'élan nécessaire et les moyens devant permettre de régler ces problèmes qui revêtent une importance cruciale pour les pays en voie de développement.

17. Bien que mon gouvernement n'ait pu participer à la récente Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm en juin 1972, nous avons suivi ses travaux avec un grand intérêt. Il n'est pas exagéré de dire que l'adoption de la Déclaration par la Conférence est l'un des jalons importants de l'histoire des Nations Unies. Nous comprenons parfaitement que les problèmes de pollution et d'environnement ne sauraient être réglés du jour au lendemain, mais la Conférence en question a permis aux peuples et aux nations du monde de prendre conscience, comme cela était nécessaire, de la gravité de ces problèmes. C'est là en soi une réussite importante et je ne doute pas que le mécanisme permanent de la Conférence prendra les mesures nécessaires pour y donner suite.

18. Au cours des 25 dernières années, l'homme a fait des progrès remarquables dans le domaine de la science et de la technique. Aujourd'hui, nous avons les moyens d'utiliser ces connaissances remarquables dans l'intérêt de toute l'humanité. L'homme est prêt à explorer les richesses énormes de l'espace et des autres planètes ainsi que celles des mers et des océans. Les ressources de la mer offrent des possibilités remarquables si elles sont exploitées comme il convient. C'est pourquoi mon gouvernement se félicite de la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée par l'Assemblée générale il y a deux ans [résolution 2749 (XXV)]. Nous continuons d'appuyer toutes les mesures visant à déclarer que l'espace extra-atmosphérique et le fond des mers et des océans sont le patrimoine commun de toute l'humanité, et devraient être exclusivement réservés à des fins pacifiques. Mon gouvernement considère que les travaux du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale sont très importants et il suivra de très près les résultats de la conférence sur le droit de la mer prévue pour 1973.

19. Pour conclure, je voudrais encore une fois rappeler l'engagement qu'a pris mon gouvernement de continuer d'appuyer les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies. Nous nous engageons à œuvrer dans le sens de nos idéaux communs et de nos aspirations à la recherche de la paix. Nous sommes convaincus que les Nations Unies restent l'un des meilleurs espoirs pour la survie de l'humanité. Nous ne cesserons d'offrir notre modeste contribution au renforcement des Nations Unies, pour que cette grande organisation puisse continuer à défendre la cause de la paix, du progrès et de la sécurité dans le monde.

20. M. HASSANE (Tchad) : Au moment où j'ai l'honneur de m'adresser aux représentants des nations du monde ici réunis, j'éprouve un réel plaisir à exprimer mes sincères et chaleureuses félicitations à M. Stanislaw Trepczyński pour son élection à la présidence de la vingt-septième session. Cette élection, acquise à l'unanimité des Etats Membres de

notre organisation, n'est pas le fait du hasard : elle est due aux nombreuses qualités d'homme d'Etat et de serviteur de la communauté internationale qu'il possède.

21. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage à M. Adam Malik, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui a su s'acquitter, l'année dernière, avec talent et sagesse, des responsabilités qui sont maintenant confiées à M. Trepczyński.

22. Mon sentiment d'admiration va également à M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général, dont les grandes qualités, le sens des responsabilités, la volonté de réussir, la persévérance n'échappent à personne. Je lui réitère mes vœux de santé, de bonheur et de réussite totale dans ses lourdes tâches.

23. Puis-je assurer le Président de l'entière collaboration de mon pays qui, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, a sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde ? En effet, outre l'observation des principes de la Charte de San Francisco, mon pays a pour règle fondamentale de politique extérieure l'entente entre tous les peuples du monde, fondée sur le respect absolu des droits de l'homme, sur l'égalité des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

24. Fidèle à l'esprit de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Tchad n'a cessé et ne cesse de s'indigner devant l'assujettissement des peuples africains qui souffrent encore de la barbarie du Portugal et des régimes d'*apartheid* de Vorster et du rebelle Ian Smith. Ici comme à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) mon pays condamne avec vigueur l'état de servitude dans lequel des frères africains sont maintenus par une poignée d'hommes venus d'ailleurs et qui entendent les exploiter au nom d'idées rétrogrades et réprouvées de par le monde. L'attitude ignoble des Portugais, de Vorster et d'Ian Smith est une insulte à l'humanité, et elle n'a que trop duré. L'Organisation des Nations Unies, garante des principes fondamentaux de la Charte, ne doit plus attendre pour mettre un terme à ce défi, et cela par tous les moyens appropriés car, tant que cette situation persiste, ce sont bel et bien les résolutions et les recommandations de notre organisation qui sont bafouées.

25. L'OUA, dont mon pays est membre fondateur, a la ferme volonté de libérer entièrement le continent de la domination étrangère. Pour elle, c'est la priorité des priorités que toute l'Afrique recouvre ses droits dérobés. C'est un devoir urgent, et elle considère qu'elle doit s'en acquitter sans délai. L'aide qu'elle octroie aux mouvements africains de libération reconnus traduit cette volonté de voir tout le continent retrouver sa dignité. La neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Rabat du 12 au 15 juin 1972, en constitue, comme les précédentes, une preuve tangible. Cependant, l'OUA n'entend nullement agir seule; elle pense qu'il est de son devoir d'apporter une contribution substantielle aux efforts déployés par l'Organisation universelle. Nul n'ignore que les objectifs et les buts de ces deux organisations convergent et se complètent.

26. Nous sommes amenés à constater que, dans d'autres régions du monde se perpétuent des problèmes aussi brûlants que ceux que nous venons d'évoquer.

27. Au Moyen-Orient, c'est un suspense qui règne parce que la situation de "ni paix ni guerre" dans laquelle vivent les populations de cette région ne saurait contenter notre communauté. Peut-on y voir un lendemain prometteur de paix et de concorde ou devons-nous la considérer plutôt comme trompeuse? Devant cette alternative, mon gouvernement pense qu'il incombe aux seules Nations Unies d'agir, et d'agir vite, pour empêcher que, demain encore, des vies humaines ne succombent, comme hier, sous les coups des canons. Notre organisation a déjà posé une base d'action en vue du règlement pacifique et équitable des problèmes de cette région. J'ai notamment à l'esprit la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui comporte des principes pertinents dont l'application offre des garanties de survie à chacune des parties en conflit. De toute façon mon gouvernement, réaffirmant son attachement à la Charte des Nations Unies et à celle de l'OUA, s'oppose catégoriquement à l'acquisition et à l'occupation de territoires d'autrui par la force.

28. Il a été reconnu au peuple de Palestine le droit de recouvrer son patrimoine national. A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler entre autres : la résolution 2535 B (XXIV) dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien; la résolution 2672 C (XXV), dans laquelle l'Assemblée générale a reconnu que le peuple de Palestine doit pouvoir jouir de l'égalité de droits et exercer son droit à disposer de lui-même conformément à la Charte; la résolution 2649 (XXV), dans laquelle l'Assemblée générale a reconnu au peuple de Palestine le droit à l'autodétermination.

29. Ceux qui, avec la complicité de certaines grandes puissances, œuvrent pour le *statu quo* des Palestiniens et qui foulent aux pieds les décisions de l'Organisation internationale sont seuls responsables de ce crime devant l'humanité.

30. Si nous avons cru devoir nous associer au désir du Secrétaire général d'inscrire à l'ordre du jour de nos travaux le problème brûlant du terrorisme, c'est que nous voulions qu'il soit discuté et que l'on sache clairement à quoi s'en tenir. Nous condamnons le terrorisme international sous toutes ses formes; mais que l'on nous comprenne bien : nous excluons toute idée d'utiliser ce biais pour mettre en cause l'action légitime de mouvements africains de libération reconnus par l'OUA, tout comme il ne saurait être question pour nous d'extorquer aux Palestiniens le droit absolu, qui leur est reconnu, de retrouver leur territoire spolié.

31. Il nous faudrait définir clairement, à la présente session, le terme de "terrorisme international"; il nous faudrait également en rechercher les causes et des solutions objectives satisfaisantes pour tous. Qu'on ne se leurre pas car le problème est complexe.

32. Le Président de la République française, dans sa conférence de presse du 21 septembre dernier, disait :

“Le terrorisme, dans la mesure où il frappe partout, aveuglément, les innocents, nous le condamnons. Mais ne nous illusionnons pas. On ne supprimera pas le terrorisme palestinien si on n’a pas une solution quelconque du problème palestinien. On ne peut pas éliminer un phénomène de cet ordre si on ne peut pas résoudre la cause profonde du phénomène.”

33. Si ma délégation constatait quelque manœuvre que ce soit tendant à mettre en cause l’action des vaillants combattants des mouvements africains de libération reconnus par l’OUA, par exemple, elle se verrait dans l’obligation de reconsidérer sa position. C’est donc ainsi que j’explique le vote de la délégation du Tchad en faveur de l’inscription de la question du terrorisme international [point 92] à l’ordre du jour de notre assemblée générale.

34. En Asie du Sud-Est, des combats sanglants et meurtriers continuent à éprouver et à détruire des populations innocentes et sans défense. Ces combats exterminateurs sont devenus routiniers pour les sadiques impérialistes qui, de part et d’autre, les entretiennent pour des raisons différentes; car en réalité, ces guerres ne sont plus réellement le fait des parties directement opposées qui s’affrontent, mais puisent leur raison d’être dans les ingérences idéologiques et l’hégémonie. Aucune de ces raisons ne saurait être approuvée et ne doit détourner l’attention de notre organisation pour laquelle une guerre ne peut être de la routine, mais toujours une préoccupation urgente.

35. L’Organisation des Nations Unies doit exiger de ceux qui sont ses Membres fondateurs mais qui n’hésitent pas à la ridiculiser la cessation complète et immédiate des crimes qu’ils commettent depuis plusieurs années.

36. De l’avis de la délégation tchadienne, quelques raisons expliquent la persistance des problèmes mondiaux. Nulle part les résolutions et les recommandations de l’Organisation des Nations Unies ne peuvent être appliquées parce qu’elles vont à l’encontre de la volonté de telle ou telle puissance. Chaque puissance cherche une victoire propre en marge de l’Organisation mondiale. Par dédain des autres Etats, toutes les puissances foulent systématiquement aux pieds nos résolutions et recommandations, qui sont pourtant des solutions communes aux problèmes communs. Et comme il leur est difficile de s’entendre, leurs tentatives pour rechercher une victoire particulière demeurent vaines. Voilà pourquoi en Afrique, le Portugal, Vorster et Ian Smith n’ont pas encore reculé devant notre organisation internationale. Voilà pourquoi au Moyen-Orient, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité n’a pas jusqu’ici connu d’effet. Voilà pourquoi, en Asie du Sud-Est, des hommes, des femmes et des enfants continuent chaque jour à être carbonisés.

37. Enfin, nous sommes amenés à faire quelques constatations sur le plan du développement économique international. J’ai retenu un seul élément : il s’agit de la troisième session de la CNUCED, tenue à Santiago (Chili). Cette session a été ouverte sous le signe de l’espoir. Les pays pauvres, en effet, attendaient d’elle l’adoption d’un nouveau concept de solidarité commerciale à l’intérieur de la communauté internationale. Notre espoir se fondait sur les déclarations des pays nantis, qui devaient manifester leur

volonté de réparer enfin les inégalités existant entre eux et les pays en voie de développement en prenant l’engagement de faire un effort global pour promouvoir le commerce international et l’aide au développement. Mais, hélas, il n’en a rien été; c’est une déception que nous ont réservée les conclusions de la Conférence de Santiago. Pourtant, le Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement avait pris les dispositions nécessaires en vue de faciliter cet effort global. Malgré tout cela, l’égoïsme national et régional des pays développés l’a emporté sur la solidarité internationale. Puisse, à la quatrième session de la CNUCED, la compréhension des pays nantis nous épargner des maux dont souffrent les pays du tiers monde.

38. Bien que de nombreux problèmes mondiaux restent en suspens, le Gouvernement de la République du Tchad note avec satisfaction le climat de détente qui se dessine à quelques horizons : la renonciation à l’usage de la force, la limitation de la course aux armements, la coexistence pacifique qu’attestent, d’une part, les voyages du Président des Etats-Unis d’Amérique à Pékin et à Moscou et, d’autre part, l’entrée en vigueur des traités entre la République fédérale d’Allemagne et l’Union soviétique et la Pologne, l’Accord quadripartite sur Berlin, faits qui constituent les nouveaux rapports que nous recherchons entre les peuples et dont l’année 1972 aura été remplie. Ce n’est pas tout; l’année 1972 a également enregistré une nouvelle tendance dans les relations entre les deux gouvernements de la Corée.

39. Le renvoi, lors de notre session précédente, de la question de Corée a sans aucun doute contribué à la création d’un climat de détente entre les deux parties et a suscité en elles une prise de conscience. Croyez-moi, l’action contraire n’aurait certainement pas pu permettre d’obtenir les résultats que nous connaissons aujourd’hui. C’est pourquoi cette année encore, ma délégation a estimé que l’Organisation des Nations Unies devrait saluer et encourager les efforts des gouvernements coréens en s’abstenant de rien faire qui puisse les compromettre.

40. Je m’en voudrais, en terminant, si en l’absence d’U Thant, notre ancien secrétaire général, je ne lui rendais pas l’hommage qu’il est en droit d’attendre de nous pour les années si difficiles pendant lesquelles il a eu à affronter divers problèmes brûlants, de toutes les dimensions, tâche dont il a su s’acquitter honorablement. Au nom de notre chef d’Etat, le Président de la République, Son Excellence M. François Tombalbaye, secrétaire général du parti progressiste tchadien, et en mon nom personnel, je lui exprime nos vœux les meilleurs de bonne et heureuse santé.

41. Mon chef d’Etat a laissé clairement entendre, s’agissant de la Chine, que ce vaste pays est un interlocuteur que l’on ne peut tenir à l’écart du système mondial de coexistence pacifique, car il constitue une puissance appelée à assurer l’équilibre des forces dans le monde. Nous saluons, à travers la délégation de la Chine dans cette salle, le peuple chinois et son gouvernement.

42. Les résolutions adoptées par notre congrès national tenu à Sarh, en avril de l’année dernière, nous recommandent de développer nos relations internationales. C’est la concrétisation des efforts constamment déployés par le

président François Tombalbaye, secrétaire général du parti progressiste tchadien et chef de l'Etat.

43. Avec tous les pays épris de paix et de liberté, le gouvernement de mon pays entend entretenir des relations cordiales, dans le respect mutuel des principes des Chartes de l'OUA et des Nations Unies.

M. Treczyński (Pologne) prend la présidence.

44. M.BAYÜLKEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Les liens historiques qui unissent mon pays et la Pologne sont une raison de plus de me féliciter de vous voir présider les travaux de l'Assemblée. Nous sommes certains que vos qualités exceptionnelles et votre vaste expérience seront un atout précieux en faveur du succès de nos délibérations.

45. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à notre ancien président, M. Adam Malik, pour l'œuvre excellente qu'il a accomplie tout au long de son mandat. Je suis certain que cette assemblée continuera de profiter de sa sagesse et de son expérience.

46. C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler à l'Assemblée générale depuis que le Secrétaire général, M. Waldheim, a assumé ses hautes fonctions. J'ai eu le privilège de coopérer avec lui pendant de longues années et je tiens à lui dire combien je lui suis reconnaissant de son œuvre remarquable, consacrée à la paix et au respect des idéaux des Nations Unies. Je forme des vœux pour que ses futurs efforts soient couronnés de succès.

47. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint, M. Morse, et je lui souhaite de réussir dans ses nouvelles fonctions.

48. Comme d'habitude, notre ordre du jour est chargé de questions cruciales. Notre monde est toujours la proie des luttes, des conflits, de l'instabilité et du malheur. Bon nombre de problèmes dangereux attendent encore une solution juste et rapide. Cependant, certains événements récents nous poussent à croire que, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous sommes peut-être au seuil d'une ère nouvelle du point de vue de la qualité des relations internationales. Pourtant, avant de développer ces idées, je voudrais, si vous me le permettez, m'attarder quelque peu sur les problèmes principaux auxquels nous nous heurtons.

49. Bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis le cessez-le-feu au Moyen-Orient, nous notons avec regret que le règlement qui pourrait mettre fin aux épreuves des peuples de la région ne s'est pas encore matérialisé. Nous continuons de penser que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité contient tous les éléments nécessaires permettant d'aboutir à une solution durable et juste de ce problème. Ayant sans cesse appuyé la mission de M. Jarring, nous constatons avec satisfaction que certains des Etats arabes directement intéressés ont adopté une attitude réaliste et constructive. Nous estimons que cette attitude devrait être exploitée à bon escient et que les autres parties du différend voudront bien s'en inspirer.

50. L'établissement d'une paix durable et juste devra naturellement offrir des garanties pour protéger les droits légitimes et les intérêts de tous les intéressés. Mais nous estimons qu'une telle paix ne saurait être fondée sur l'acquisition d'avantages politiques ou territoriaux au moyen de la force ou de la menace de la force. Nous avons toujours dit que le statut de Jérusalem, qui est une ville sainte pour trois religions essentielles de l'humanité, ne peut être changé de façon unilatérale.

51. S'agissant de l'évolution du sous-continent, nous pensons que l'atmosphère favorable créée par la réunion de Simla entre les leaders du Pakistan et de l'Inde devrait être utilisée afin de déboucher sur des accords nouveaux. Le rétablissement rapide de conditions pacifiques, la stabilité et la coopération dans la région seront sans aucun doute dans l'intérêt de tous.

52. A cet égard, je tiens particulièrement à souligner le fait que le triste sort des prisonniers de guerre constitue une grave source d'inquiétude. Nous croyons que pour des raisons politiques, juridiques et surtout humanitaires, les prisonniers de guerre devraient être rapatriés aussi rapidement que possible, conformément aux Conventions de Genève et aux résolutions des Nations Unies.

53. L'aversion de la Turquie pour le colonialisme et la discrimination raciale est trop connue pour que je m'y attarde. Qu'il me suffise de dire que mon pays est l'un des auteurs de la Déclaration historique sur la décolonisation² et que pour la troisième fois, il assure la présidence du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

54. Aujourd'hui, 28 millions de personnes vivent encore sous le régime colonial. Les pires exemples de cet anachronisme se rencontrent toujours dans certaines parties du continent africain, où aucune amélioration sensible n'a été enregistrée l'année dernière. La seule exception à cette situation tragique est l'enchaînement d'événements qui ont inspiré un certain espoir pour la Namibie, tels que la visite du Secrétaire général du 6 au 10 mars 1972 et la nomination de son représentant sur la recommandation contenue dans la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité.

55. La Turquie, qui s'intéresse vivement aux questions qui touchent l'Afrique en général et au problème de la décolonisation en particulier, s'est félicitée de recevoir cette année les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ainsi que la délégation qui représentait l'OUA sous la présidence de M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie. L'échange de vues qui a eu lieu à Ankara illustre une fois de plus la compréhension qui existe fort heureusement entre la Turquie et les pays africains.

56. Aujourd'hui, la communauté mondiale est sauvagement et cruellement déchirée par une nouvelle forme de

² Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

violence. Je veux parler d'actes de terrorisme international qui vont du détournement des avions aux enlèvements et aux meurtres de personnes innocentes. La fréquence avec laquelle ces événements se sont déroulés récemment et les conséquences tragiques qu'ils ont entraînées ont engendré un sentiment général d'insécurité dans la vie normale de tous les jours, et ont prouvé qu'il fallait que les actions nationales visant à prévenir ces agissements soient accompagnées de mesures internationales. La Turquie se prononce en faveur de toute initiative sensée et positive dans ce sens. Cependant, pour faire face à cet urgent problème d'une façon juste et efficace, il faut veiller à ce que les actes de terrorisme *per se* ne deviennent pas un objet d'exploitation politique d'une façon ou d'une autre. Les problèmes politiques internationaux et les actes criminels doivent être considérés dans leurs domaines respectifs et traités en conséquence.

57. Comme le Secrétaire général, nous estimons que les causes sous-jacentes qui engendrent la violence et le terrorisme devraient être examinées en même temps. A ce propos, je voudrais souligner l'apparition d'une nouvelle sorte de terrorisme de subversion mené de l'étranger et qui vise à saper l'indépendance nationale, l'unité et l'intégrité territoriale des Etats. Cependant, nous savons tous qu'en vertu de la Charte des Nations Unies chaque Etat a le droit de choisir librement son système économique, social et politique; nous chérissons cette liberté de choix dans nos affaires nationales. Il est donc d'autant plus fâcheux que les actes dont j'ai parlé soient dirigés contre les pays qui suivent une politique de paix, d'entente et de coopération, qui respectent fidèlement la Charte des Nations Unies et pratiquent la tolérance et la bonne volonté dans leurs relations internationales. Si nous voulons faire preuve de sincérité, comme il se doit, si nous voulons renforcer la paix et la sécurité internationales, encourager la coopération et la concorde afin de favoriser le climat de détente, la communauté internationale ne saurait rester indifférente en présence de ces actes de subversion qui constituent des violations flagrantes et dangereuses de la Charte et des décisions de l'Assemblée générale. On ne devrait jamais oublier que la sincérité et la bonne foi ne devraient pas être que vaines paroles mais devraient toujours être respectées dans les relations civilisées entre les nations et on sait en outre que la politique de deux poids et deux mesures mène toujours au chaos.

58. Je voudrais maintenant évoquer certains événements prometteurs qui semblent au moins indiquer que le firmament international n'est pas entièrement assombri par les nuages. En ce qui nous concerne, nous nous félicitons de voir que deux grandes nations du continent asiatique, la Chine et le Japon, se sont rapprochées et qu'elles ont inauguré une ère nouvelle dans le domaine de leurs relations. La Corée du Sud et la Corée du Nord ont entamé des négociations en vue d'une unification pacifique. Nous espérons très sincèrement que leurs efforts seront couronnés de succès. En outre, nous nous félicitons des pourparlers qui ont lieu actuellement entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest. Nous y voyons une contribution supplémentaire à l'évolution de la détente et nous espérons qu'ils produiront des résultats positifs dans un avenir très rapproché. Dans le domaine du désarmement, l'accord

SALT conclu entre les Etats-Unis et l'URSS³ constitue une étape marquante. Nous sommes également à la veille d'une conférence qui doit examiner globalement la question du désarmement. Nous croyons qu'aux travaux préparatoires de cette conférence doivent participer non seulement les grandes puissances militaires mais également les Etats appartenant à différentes régions et qui possèdent une position stratégique particulière. Etant donné qu'une telle conférence pourrait constituer un tournant dans l'histoire de l'humanité, dans son rêve de paix vieux comme le monde, la Turquie place en elle de grands espoirs et attache beaucoup d'importance à sa convocation après que tous les préparatifs nécessaires à son succès auront été terminés.

59. Un autre événement d'importance majeure pour la paix est la perspective d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes. Le sentiment de la Turquie à l'égard de cette conférence est identique à celui qu'elle a en ce qui concerne la conférence du désarmement, à savoir qu'elle s'en félicite de tout cœur, qu'elle place de grands espoirs en elle et lui souhaite un succès complet; c'est pour cette même raison que la Turquie désire des préparatifs complets.

60. Comme ma délégation l'a déclaré du haut de cette tribune l'an dernier [1954ème séance] des accords politiques ne peuvent à eux seuls répondre aux exigences de la sécurité. Ces accords doivent être assortis d'une réduction des forces militaires en présence. C'est cette nécessité qui a donné naissance à l'idée d'une réduction réciproque et équilibrée des forces. Une paix durable ne peut réellement exister que grâce à une sécurité véritable. Une fois de plus, je tiens à souligner le lien inéluctable qui existe entre les aspects militaires et politiques de la prochaine conférence.

61. Je voudrais maintenant parler du problème de Chypre qui intéresse directement mon pays. Tout le monde sait que, s'inspirant d'une suggestion du Secrétaire général⁴, les pourparlers entre les deux communautés à Chypre ont repris sous une forme élargie. La Turquie s'est toujours prononcée en faveur d'une solution permanente et pacifique du problème de Chypre, fondée sur l'association des deux communautés dans l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de l'île, tout en sauvegardant les droits et intérêts légitimes des communautés turque et grecque et des autres parties intéressées. C'est dans cet espoir que la Turquie a accepté la proposition du Secrétaire général visant à une reprise des pourparlers sous une forme nouvelle. Ce que nous souhaitons tous maintenant, c'est que ces pourparlers débouchent sur une heureuse conclusion. A propos de Chypre, je saisis l'occasion pour rappeler combien mon gouvernement est profondément reconnaissant à tous ceux qui ont contribué aux efforts de maintien de la paix dans l'île.

62. Jusqu'à présent, j'ai évoqué certains des problèmes importants qui occupent la scène internationale, et j'ai

³ Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10401, par. 79.

essayé d'en tracer un tableau aussi impartial que possible. Mais si j'ai évoqué les aspects positifs et négatifs d'une manière presque égale, ce n'est pas seulement dans un souci d'objectivité pure. La situation actuelle du monde est en fait très complexe et tissée d'éléments très contradictoires. Il semble en particulier que nous soyons en présence de deux chemins opposés : l'un menant au désastre, l'autre à l'espoir. La seule analogie que l'on puisse trouver dans ces deux options, c'est qu'elles sont toutes les deux de dimension cosmique.

63. Bien que les origines des problèmes de notre époque remontent à un passé fort lointain, il est néanmoins inévitable qu'il appartient à notre génération de leur trouver des solutions. Tous nos penseurs, tous nos dirigeants, tous nos hommes d'Etat, toutes nos personnalités publiques ayant de l'influence et de l'autorité, l'homme de la rue lui-même, dont les préférences et les refus forment l'opinion populaire, tous, en fait, sont responsables en dernier ressort du choix à faire entre le chemin du désespoir et celui du bonheur. C'est là notre tâche historique qui, à cause des difficultés énormes qu'elle pose, doit être considérée comme une source d'orgueil pour tous les peuples de bonne volonté et pour tous ceux qui se vouent corps et âme à l'amélioration de la condition humaine.

64. Comment alors procéder à ce choix essentiel entre ces deux voies opposées ? Comment lutter pour la paix, la prospérité et le bonheur en évitant les pièges dont le danger est tel qu'ils pourraient provoquer la fin de la race humaine tout entière ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de faire le tour d'horizon des aspirations les plus profondes de l'homme ainsi que celui des succès et des échecs qu'il a rencontrés au cours de ses entreprises. Ainsi pouvons-nous espérer déceler les causes qui ont eu pour résultat son œuvre inégale et penser aux moyens qui, quoique de portée modeste au début, pourront finalement nous conduire au succès s'ils sont employés avec patience et bonne volonté.

65. Grâce au recul que nous fournit une longue histoire et grâce à la prise de conscience plus grande que soulève les problèmes aigus de l'époque actuelle, problèmes dus principalement à l'écart existant entre les progrès techniques, d'une part, et l'absence relative de réussite dans la conduite des affaires internationales, d'autre part, la réalisation des aspirations de l'homme semble aujourd'hui plus urgente que jamais. L'homme aspire à la paix. Il recherche cette paix plus sincèrement et avec plus de ferveur qu'il recherchait autrefois la gloire sur les champs de bataille. Il recherche une sécurité véritable, cette sorte de sécurité qui est à la fois le préalable et le fruit de la paix. Il sait que ni la liberté ni la coopération ne peuvent exister dans un climat de troubles. Il sait, enfin, qu'il est le gardien de son frère et qu'il doit aimer son prochain.

66. L'homme aspire à la prospérité. Il comprend que ses besoins les plus fondamentaux risqueront d'être insatisfaits à moins que ses efforts soient mis à profit pleinement, grâce à une coopération générale, voire mondiale. Il espère trouver dans cette coopération un moyen de répartition plus équitable des richesses entre les nations. Il comprend l'importance d'un ordre social sain, tout comme il

comprend le rôle que joue le développement économique dans l'établissement de celui-ci.

67. Enfin, pour vivre, l'homme aspire à un environnement plus hospitalier. Il commence par comprendre l'avertissement solennel de la nature. Il saisit la triste réalité qui veut que les ressources mondiales ne soient ni inépuisables ni indestructibles. En fait, il ne fait pas de doute que notre planète peut devenir, par notre négligence, un lieu où la survie de l'homme serait presque impossible. D'autre part, si elle ne fait pas l'objet d'une destruction insensée, on pourra préserver ses pures beautés et l'orner des beautés créées par la main de l'homme. Le progrès technique, qui devrait être une source de bien-être et de bonheur pour l'homme, représente une menace à notre existence s'il n'est pas réalisé avec un sens des responsabilités.

68. Dans quelle mesure a-t-on réalisé les objectifs les plus remarquables de l'humanité ? Minimiser la distance qui a été couverte au cours des longs siècles de civilisation équivaldrait à minimiser les facultés créatrices de l'esprit humain. Les réalisations de l'homme sont certes impressionnantes. Mais, dans leur forme actuelle, peuvent-elles satisfaire ses besoins sans cesse croissants ? Nous avons déjà dit que le passé de l'homme est, à cet égard, inégal et qu'il est marqué d'échecs aussi bien que de succès. Les problèmes auxquels nous nous heurtons aujourd'hui, ceux de la démographie, de la pénurie alimentaire, de l'absence d'enseignement et de services sanitaires, notre quasi-impuissance devant les catastrophes naturelles et l'absence d'un climat de confiance et de sécurité sont autant de témoignages de ces échecs.

69. Cependant, il semble qu'au moyen de nos échecs et de nos succès, nous ayons accompli au moins une tâche importante : nous avons éveillé chez tous les peuples une conscience commune des problèmes qui nous assaillent. Nous pensons que l'heure est venue d'utiliser cette conscience commune et le meilleur instrument qui s'offre à nous à cet effet est l'Organisation des Nations Unies.

70. Une caractéristique des relations internationales est le processus de détente. Nous nous félicitons de cette évolution puisqu'elle rend nos espoirs d'une paix durable plus fermes. Cependant, jusqu'à maintenant, la détente n'a pu parvenir à un niveau satisfaisant aussi bien du point de vue de la portée que de la solidité.

71. Malgré l'avènement d'une atmosphère de détente, nous sommes encore en proie à la lutte, aux différends et à l'hostilité. Une véritable détente à l'échelle internationale ne pourra demeurer qu'un simple vœu de la part de tous les peuples du monde si cet état de choses reste inchangé. Les conditions qui existent dans les relations internationales étant ce qu'elles sont, il serait utopique — c'est le moins qu'on puisse dire — d'espérer une élimination immédiate des conflits politiques. Ils sont trop profondément ancrés pour qu'on puisse les faire disparaître immédiatement ou aisément.

72. Mais cela signifie-t-il que nous soyons absolument impuissants à faire quoi que ce soit dans ce domaine aujourd'hui ? Si, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas à même de régler rapidement les conflits eux-mêmes, ne

pouvons-nous pas arrêter les crises qu'ils provoquent ? Ne pouvons-nous trouver les moyens permettant de leur enlever de leur acuité ? Serait-ce trop demander que l'on envisage, pour des périodes de temps limitées, de neutraliser certains types de conflits politiques ? Si l'on se rappelle les réalisations remarquables obtenues par les Nations Unies grâce à la déclaration de Décennies dans le domaine du désarmement et dans celui du développement économique, ne serait-il pas du pouvoir de cette assemblée de déclarer, par exemple, une "décennie de conciliation politique" et de trouver les moyens permettant de l'encourager ? Ne pourrions-nous pas concerter de façon systématique tous les efforts passés, individuels et collectifs, accomplis par cette organisation au service de cette noble tâche ? Ne pourrions-nous pas transformer cet esprit de conciliation en un système de coordination efficace des différents efforts en matière politique, économique et sociale ?

73. Cette façon d'aborder certains types de différends internationaux non seulement permettrait de profiter des effets bénéfiques du temps, mais rendrait notre organisation capable, par ses efforts systématiques, d'arriver à une solution plus rapide.

74. En disant cela, je ne fais pas une proposition en bonne et due forme, mais je me borne à vous demander de réfléchir à ces idées.

75. Je dois également souligner que mes remarques ne s'appliquent pas aux différends qui résultent du colonialisme et de l'occupation par la force de territoires étrangers. Nous ne pourrions nous attendre à ce qu'un peuple asservi ou des pays épris de paix tolèrent un régime colonial pendant très longtemps. Nous ne saurions non plus tolérer la violation des droits fondamentaux de l'homme, en violation des accords internationaux conclus solennellement. Cela s'applique également au cas de pays qui sont conquis par la force brutale.

76. Les problèmes ayant ces causes pour origine exigent non seulement que notre organisation y porte d'urgence toute son attention, mais qu'elle agisse également sans tergiverser.

77. Pour conclure, je voudrais souligner un trait qui semble caractériser notre époque, à savoir la révolution intérieure de l'homme et ses aspirations; en bref, la conscience de l'homme est parvenue à un tel niveau de développement qu'elle dépasse de loin ce que son milieu politique, social et économique peut lui fournir. Il y a une nouvelle conscience individuelle, que l'homme soit riche ou pauvre, fort ou faible, développé ou sous-développé, dont la qualité et la grandeur sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

78. Ce déséquilibre entre l'homme et son environnement contient en lui-même les germes de promesse aussi bien que de catastrophe pour notre avenir. Alors que tous les pays du monde cherchent, par des efforts individuels ou, comme c'est le cas dans les organisations régionales ou internationales, par des efforts collectifs, à répondre au défi de notre temps, les problèmes de l'environnement politique ne sauraient être réglés au gré du hasard ou recevoir des solutions non systématiques se situant en dehors de

l'environnement social et économique de l'homme. A une époque où l'on parle d'une destinée commune pour tous les pays, les problèmes auxquels l'homme doit faire face doivent être examinés dans leur totalité, de peur de voir disparaître ses réalisations. C'est pourquoi je me suis senti obligé de demander à cette assemblée de réfléchir profondément, en considérant les problèmes politiques que j'ai mis en relief, aux choix que nous avons à faire entre l'espoir et le désastre, les promesses et le désespoir, la consolation et le conflit. Les incidences sont claires. On ne peut tolérer l'esprit de *statu quo* au sens archaïque. Il faut satisfaire les aspirations humaines en faisant appel au changement. Mais ce changement doit-il être désordonné, destructif, voire fatal, ou bien, si nous voulons vivre dans un monde meilleur, ne pouvons nous pas agir intelligemment, en étant conscients de notre sens des responsabilités et en faisant preuve d'imagination ?

79. Je pense que c'est par cette action soutenue, sage et patiente des Nations Unies que nous pouvons le mieux espérer voir se réaliser le rêve de toute la vie d'Atatürk de "voir régner la paix chez soi et la paix dans le monde" dans l'intérêt de toute l'humanité.

80. Je souhaite que les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

81. M. USHER (Côte d'Ivoire) : Je suis heureux, monsieur le Président, de vous adresser les très chaleureuses félicitations de la délégation de la Côte d'Ivoire à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

82. J'ai, en même temps, grand plaisir à exprimer tous nos remerciements au Président sortant, M. Adam Malik, qui a conduit avec l'autorité et la compétence que tous ici lui reconnaissent les débats de la précédente session de l'Assemblée générale.

83. Je saisis également cette occasion pour renouveler à M. Kurt Waldheim nos vives félicitations pour sa nomination au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à l'assurer que, dans l'accomplissement de sa haute et délicate mission, il pourra toujours compter sur le soutien et la compréhension du Gouvernement ivoirien.

84. Les huit derniers mois ont été marqués par une intense activité dans les domaines les plus variés. Si nous ne pouvons que déplorer l'absence de résultats positifs, tant en matière de développement que de paix dans les régions de conflits, force est de reconnaître cependant qu'un vent nouveau a soufflé sur la politique internationale.

85. Les voyages qui ont conduit le président Nixon en République populaire de Chine, le président Bhutto à Simla, le premier ministre japonais Tanaka à Pékin, le chancelier Brandt à Moscou et en Allemagne de l'Est, sont les faits les plus saillants du changement important survenu dans les relations internationales. De même, la ratification des accords germano-soviétique et germano-polonais, les tentatives de rapprochement entre les deux Corées et l'éclatante manifestation de réconciliation et de solidarité qui a caractérisé, à Rabat, la neuvième session de la

Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, démontre que la détente internationale est réellement à l'ordre du jour.

86. Cette détente, que notre secrétaire général qualifie justement d'"événement historique de la plus haute importance", [A/8701/Add.1, p. 1], a été rendue possible parce que des hommes responsables, tels les présidents Nixon et Bhutto, le chancelier Brandt et d'éminents chefs d'Etat africains et asiatiques, ont choisi, sans complexe, de recourir au dialogue pour régler les situations délicates qui semblaient inextricables. Les résultats obtenus démontrent une fois de plus que la politique du dialogue, d'où naissent la tolérance et la compréhension — compréhension qui facilite la cohabitation, dernière étape de l'interpénétration, véritable règle d'or d'un monde qui veut survivre — reste la méthode la plus efficace, la plus humaine et la plus raisonnable de règlement des différends.

87. Dans son message à la nation, le 7 août dernier, le chef de l'Etat ivoirien, le président Félix Houphouët-Boigny, déclarait :

"L'une de ces espérances — et vous savez, mes chers amis, combien elle m'est chère — est de voir le dialogue, dont la Côte d'Ivoire s'est faite depuis toujours l'infatigable apôtre, devenir enfin la règle incontestée et générale de notre monde, afin qu'à la haine, au fanatisme et aux violences aveugles fasse place, pour prévenir et résoudre les conflits de tous ordres, l'esprit de concertation le plus partagé et le plus sincère."

Dieu sait pourtant combien le fanatisme et la violence nous ont donné et nous donnent encore, hélas, de bien tristes exemples de leurs malheureux effets.

88. Sur l'échiquier mondial, le Moyen-Orient est devenu une pièce importante de la politique versatile, équivoque et douteuse des Etats Membres, en particulier des grandes puissances. Certes, les exaltations d'autrefois sont tombées, mais la situation demeure dangereuse et explosive. Depuis plus de 20 ans, à chacune de nos sessions, les parties en cause dans ce conflit scrutent et guettent nos moindres gestes et nos moindres paroles. Notre assemblée s'éveille sous l'amas des morts innocents tombés dans les attentats et les répressions, tristes épisodes d'une guerre stratégique qui nous rappelle, s'il en était besoin, l'existence et la permanence d'une situation de guerre au ralenti. Notre réaction est de voter alors une résolution — une de plus — avec la conscience tranquille d'un bon artisan qui fait bien son travail. Mais la réalité est douloureuse, elle n'est pas romanesque. Nous baignons dans l'atmosphère dramatique qui résulte du refus du dialogue. Et il est ainsi venu le temps où la disparition de l'espoir ne laisse plus que des rêves détruits et d'impuissantes rancunes. Oui, il est venu le temps où des hommes, se sentant abandonnés, isolés, trahis, traqués, ne réagissent plus que par la violence irrationnelle.

89. Nous devons reconnaître que, dans ce drame, l'exemplarité du comportement des Nations Unies est loin d'être évidente. Or, les choses vont vite et la politique ne tolère que la réussite. Devons-nous continuer à afficher une si aberrante impuissance ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons qu'il convient de chercher à déterminer les causes de notre échec afin d'en tenir compte pour préconiser des

approches plus réalistes des problèmes de cette région, dont les éléments essentiels sont : les territoires occupés, les réfugiés, l'état de belligérance. Des solutions sont possibles si nous acceptons de nous débarrasser de nos préjugés, si nous réfréons nos passions et si nous mettons au-dessus de nos intérêts ceux des peuples intéressés. Le mémorandum des 10 sages africains⁵, qui a été préparé pour contribuer à la solution du problème et qui s'inspire des principes que je viens de mentionner, a été totalement ignoré et nous le déplorons.

M. Ould Sidi (Mauritanie), vice-président, prend la présidence.

90. Nous sommes particulièrement attristés par cette tragique situation. Nous pensons que la paix est possible par le recours au dialogue. La Côte d'Ivoire l'a préconisé dès 1963 devant la Commission politique spéciale. Mon pays croit que cette terre, où l'homme a donné sa vie pour les autres hommes, ses frères, n'est pas prédestinée à la haine, à la guerre et au carnage, mais que sa vocation, au contraire, est d'être une terre de réconciliation, de paix, d'amour et de fraternité.

91. La résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité a investi le Secrétaire général d'une mission de contact avec l'Afrique du Sud. Ce contact, dialogue pour lequel la Côte d'Ivoire éprouve une véritable passion, par fidélité à la cause, qu'elle sait juste, de ses frères d'Afrique australe en lutte, constitue une approche nouvelle de la recherche de la solution du problème de la Namibie.

92. Le succès de cette entreprise, qui laisserait enfin poindre l'ère de fraternité et de compréhension entre Africains blancs et noirs, passe par l'abandon de l'idée de partition de la Namibie en petites nations, qui doit être classée parmi les astuces subalternes et désuètes du pouvoir colonial d'antan.

93. La mission du Secrétaire général constitue, à cet égard, l'épreuve décisive de la bonne volonté du Gouvernement sud-africain. Aussi attendons-nous avec intérêt le rapport du Secrétaire général et nous présumons que le Gouvernement sud-africain est sûrement conscient des graves conséquences qui seraient le corollaire inévitable de l'échec de cette mission. De notre côté, faisons montre de la plus grande bonne volonté. Usons de patience, épuisons toutes les possibilités qu'offre cette approche avant toute rupture éventuelle. L'enjeu revêt pour l'Afrique une importance primordiale.

94. En Afrique australe, la situation reste donc extrêmement préoccupante. La majorité de la population du Zimbabwe a rejeté l'accord Douglas-Home - Ian Smith de novembre 1971⁶ et, de ce fait, aucun progrès n'a été réalisé. Le régime illégal a bénéficié d'un assouplissement des sanctions et a noté avec satisfaction la levée officielle de l'embargo sur certaines fournitures stratégiques. Nous sommes, là encore, en présence d'une situation trop bien connue, celle de l'inefficacité des sanctions, qui ne sont

⁵ *Ibid.*, document S/10438, annexe.

⁶ *Ibid.*, document S/10405.

jamais appliquées parce que battues en brèche par les intérêts égoïstes des Etats.

95. Lors des réunions du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, le groupe africain avait insisté pour que la puissance administrante convoque une conférence constitutionnelle chargée de jeter les bases d'un règlement de la situation et d'un transfert des pouvoirs à la majorité.

96. Nous estimons qu'après le veto du Royaume-Uni à la 1666ème séance du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale doit se saisir de cette question à la présente session et faire pression sur le Gouvernement britannique afin de l'amener à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation illégale et dangereuse qui règne dans le territoire, en tenant compte des vœux de la grande majorité de la population du Zimbabwe.

97. Quant aux territoires africains sous domination portugaise, leur destin est scellé. La guerre coloniale qui leur est imposée n'est qu'une douloureuse vicissitude. L'armée portugaise lutte contre l'inéluctable. Ces territoires seront indépendants : ainsi le veulent le cours irréversible de l'histoire et la volonté inébranlable et invincible de leur peuple, volonté qui s'exprime dans l'action des nationalistes.

98. Pour conserver son image africaine, comme les autres anciens pays colonisateurs, le Portugal n'a plus que la solution du dialogue fructueux avec les nationalistes. S'il la refuse et persiste à s'empêtrer dans la fiction de "provinces portugaises d'outre-mer", il connaîtra la solitude de ceux qui sèment la mort puis subira, sur notre continent, des désastres irréparables.

99. Nous avons affirmé à cette même tribune que l'avenir du Portugal en Afrique était lié à sa reconnaissance du droit de tous les Africains à l'indépendance. Le problème est simple et ne comporte qu'une solution : l'indépendance de ces territoires dans l'amitié avec l'ancien colonisateur. S'il la rejette, il rejette en même temps pour lui toutes perspectives d'avenir en Afrique.

100. La politique ivoirienne veut contribuer à créer une atmosphère qui permette à la Puissance administrante d'avoir une vision plus assurée des réalités de l'Afrique d'aujourd'hui, une Afrique qui aspire à une identité qui lui est propre.

101. Au Viet-Nam, la situation semble figée. Des hommes, des femmes et des enfants sont victimes par milliers des principes de ceux qui sont censés conduire leurs destinées. Le grand vaincu, c'est la masse des morts, des infirmes, des mutilés, des familles en deuil; le grand vainqueur, c'est l'industrie d'armements des différents pays fournisseurs d'armes. L'arrêt des hostilités, puis l'autodétermination et la neutralité, semblent être les préalables nécessaires à un règlement définitif de l'affaire vietnamienne afin que le spectacle désolant des deux intransigeances qui se déchirent sur cette terre d'Extrême-Orient puisse enfin prendre fin

102. Et c'est parce que nous croyons aux vertus du dialogue pour régler les problèmes et les situations les plus

difficiles que nous espérons que des résultats positifs seront obtenus grâce aux conversations secrètes qui se déroulent en ce moment parallèlement à l'interminable conférence de Paris.

103. Dix années se sont écoulées depuis la première conférence du Comité du désarmement. Les réunions succèdent aux réunions et l'examen des budgets consacrés aux armements indique malheureusement que l'objectif du désarmement général et complet ne se situe que dans une perspective encore fort éloignée.

104. Pourtant, des progrès partiels ont été réalisés au cours de cette décennie et il convient de les porter à l'actif de notre organisation. Ces premiers progrès peuvent ouvrir la voie à de fructueux débats qui permettront d'aboutir à des accords généraux dans le cadre d'une conférence mondiale sur le désarmement. Nous estimons ces accords indispensables pour éloigner enfin le spectre de la guerre et laisser à la race des hommes le temps de se consacrer à l'œuvre magnifique de la solidarité humaine.

105. La première Décennie des Nations Unies pour le développement est morte. A peine née, la deuxième Décennie agonise. Nous avons préparé la grande conférence de Santiago (Chili)⁷. Nous y avons activement participé et notre déception finale a été à la mesure des espoirs que nous avons entretenus à son sujet et qui ont été si cruellement déçus.

106. Le fossé qui sépare les riches et les pauvres n'a cessé de s'élargir. L'"aide", cette formule qui associe les verbes "donner" et "recevoir", a été substituée à la coopération authentique qui aurait dû être instaurée entre les nations. Or, cette aide est insuffisante et les pays riches dont elle provient ne peuvent l'accroître en raison de l'opposition de leurs citoyens. Ces derniers, en effet, qui sont des contribuables, acceptent de moins en moins que leurs précieux deniers servent, disent-ils, à remplir les caisses d'Etats qu'ils ne sauraient situer sur la carte du monde. Mais nous, nations pauvres, nous savons que notre salut ne réside pas dans une politique de main tendue à laquelle se refuse notre dignité, mais dans une rémunération juste et équitable de nos productions de matières premières, fruit de notre propre travail.

107. Nous réunis ici, nations riches et nations pauvres, qui constituons l'Organisation des Nations Unies, nous avons une notion plus exacte des choses. Nous n'ignorons pas que les matières premières minières ou agricoles sont la principale et, quelquefois, l'unique ressource des pays en voie de développement et que la détérioration des termes de l'échange s'est inexorablement poursuivie à leur détriment.

108. La perte subie par les pays du tiers monde a été estimée annuellement à 1 milliard 300 millions de dollars pour la période 1965-1967. Aujourd'hui, malgré la CNUCED, ce chiffre se situe entre 3 et 4 milliards de dollars.

⁷ Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue du 13 avril au 21 mai 1972.

109. Les taxes qui frappent à l'entrée dans les pays industriels les produits de base en provenance des pays en voie de développement contribuent, et de façon substantielle parfois, aux ressources budgétaires des pays riches. Il est bien évident que ces derniers, qui bénéficient aussi largement du commerce international, ne sont guère disposés à remettre en cause les mécanismes existants.

110. Quand, en août 1971, éclata la crise du système monétaire international, le problème du développement des pays pauvres fut relégué au second plan. Les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en particulier, jugèrent trop facilement qu'ils étaient les seuls intéressés par la crise et n'envisagèrent guère, comme ils continuent à le faire d'ailleurs, ses graves repercussions sur les pays du tiers monde.

111. C'est ce que constatait amèrement le Secrétaire général de la CNUCED, qui déclarait le 23 décembre 1971 :

“... le développement du “tiers-monde” se trouve relégué au rang de simple sous-produit de la production et de la demande dans les pays industrialisés”.

112. Réunie à Santiago (Chili) au printemps de cette année, la troisième session de la CNUCED n'a pu offrir aucun démenti à cette affirmation. Analysant les conclusions décevantes de cette session, le président Houphouët-Boigny pouvait, à juste titre, se demander :

“Qui osera se satisfaire des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a vu, une fois encore, s'exprimer l'impuissance des pauvres et l'inconscience des riches ? Quant au problème le plus essentiel, celui des produits de base, il a été en fait escamoté, se résumant à des recommandations à la Banque mondiale qui, sur ce point comme sur d'autres, on peut le craindre, ne feront que rejoindre l'interminable cortège de vœux aussi pieux qu'innombrables.”

113. Je conclurai en affirmant qu'il était illusoire d'attendre de cette session un résultat quelconque. En effet, l'intransigeance et l'impassibilité des pays nantis n'ont d'égal que l'arrogance de leurs richesses devant l'impuissance démoralisante des pays pauvres.

114. Telle est la situation au moment où notre organisation entend réaliser les objectifs de la deuxième Décennie du développement.

115. Or, jusqu'à ce jour, les ressources financières mises à la disposition du tiers monde par les pays riches ne représentent que la moitié de ce qui était prévu, alors que, dans le même temps, le service de la dette des pays pauvres a augmenté deux fois plus vite que les ressources d'exportations qui devaient le financer. Cette situation dramatique amène d'éminents économistes à se poser objectivement une question qui doit nous inquiéter et qui est celle-ci : “Qui aide qui ?”

116. Cependant, et sans raison, nous scrutons dans un ciel sombre les chances de succès de la présente Décennie. Ces chances pourraient devenir une réalité si les pays nantis voulaient courageusement et honnêtement traduire leur

bonne volonté par des actes, c'est-à-dire s'ils mettaient en œuvre une politique de coopération à l'échelle mondiale qui permettrait, entre autres, de stabiliser les prix des produits de base, de développer et d'universaliser le système des préférences sans réciprocité ni discrimination, d'abolir chez eux les restrictions imposées aux exportations d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement et de transformer progressivement les normes qui régissent à présent les transports maritimes.

117. Mais ces chances deviendraient certaines si les pays pauvres, se rendant à l'évidence, admettaient enfin que les impératifs de la situation les obligent à mettre fin à leur concurrence stérile et s'attachaient à constituer des groupements, des ententes de pays producteurs de matières premières, afin d'acquérir le poids et l'importance indispensables pour discuter à égalité avec les pays consommateurs.

118. Nos pays ne sont pas nés à l'indépendance pour en mourir. Nos peuples, qui ont su magnifiquement combattre pour conquérir l'indépendance politique, sauront lutter pour l'acquisition de leur bien-être économique. Ils possèdent des ressources d'énergie, de courage et d'obstination qui feront merveille dans l'épreuve.

119. Ce n'est que le progrès consécutif à l'effort déployé par tous, pays riches et pays pauvres, qui donnera à tous les peuples du monde des raisons de croire à la paix et aux réalités d'une vie meilleure sur notre terre des hommes.

120. Quant au problème de l'environnement, la philosophie de la Côte d'Ivoire à son égard est celle de la plupart des pays en quête de développement. Elle accorde donc la priorité à celui-ci plutôt qu'à la protection de l'environnement telle que le conçoivent les pays riches. A Stockholm⁸ au nom de l'écologie, on nous a brossé un tableau de lendemains qui ne chanteraient point : la pollution. Mais quelle pollution plus dangereuse, plus destructrice de civilisation que celle que la pauvreté, la misère, la maladie, le manque d'hygiène, l'ignorance entraînent dans leurs sillages ? Et cependant ce sont autant de fléaux à propos desquels les hommes de bonne volonté, dans leurs campagnes altruistes, se heurtent au refus des nantis d'aménager au bénéfice de tous les cycles de la production et du bien-être. Pour nous, en effet, le mieux-être est un attribut de la nature humaine, et sa réalité mesurable reste notre principal objectif. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pense qu'une connaissance plus approfondie de l'environnement doit être, en fait, une préoccupation de la vie, et qu'il faut le considérer en fonction de sa finalité humaine. C'est la raison pour laquelle, à notre avis, il ne faut pas l'envisager seulement sous l'aspect biologique, technologique ou scientifique. Il faut l'étudier comme le problème de la vie, englobant par conséquent tous ses aspects, politique, culturel, économique, et social. Nous aurons ainsi une vision claire et globale du déséquilibre écologique et du déséquilibre social, source d'iniquités, d'aliénation et de comportements antisociaux.

121. Notre organisation a pour mission essentielle de veiller sur la paix et la santé du monde. La détente

⁸ Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie du 5 au 16 juin 1972.

internationale actuellement enregistrée ne doit pas avoir pour conséquence de lui faire relâcher sa vigilance. Nous craignons que la position adoptée par certains Etats dans le domaine budgétaire n'aboutisse à de nouvelles difficultés et ne relance la crise financière aiguë que nous avons connue, au risque de paralyser de nouveau le fonctionnement de l'ONU.

122. En dépit des critiques que les uns et les autres ont pu formuler et pourront encore formuler sur le fonctionnement de notre organisation, nous savons tous qu'elle a l'extraordinaire mérite d'exister. Son importance dans la solution des problèmes sociaux, culturels et économiques qui se posent dans le monde ne doit pas être sous-estimée. Ses insuffisances sont essentiellement politiques.

123. L'Organisation demeure encore la meilleure chance, à long terme, qui s'offre à l'ensemble de la communauté internationale pour assurer sa survie ainsi que la justice et le progrès avec la participation effective de toutes les nations. Elle reste noble dans sa tâche de solidarité agissante, généreuse dans la gratuité de son aide, et elle gagnerait beaucoup à demeurer pure dans ses activités politiques.

124. Avant de quitter cette tribune, je tiens à affirmer de nouveau l'attachement de la République de Côte d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies, à sa Charte et à ses principes, ainsi que la certitude absolue que nous, Ivoiriens, avons en son avenir, parce que, quelle que soit la pluralité de nos convictions, il reste une seule cause à défendre : la paix.

M. Trepczyński (Pologne) reprend la présidence.

125. M. LÓPEZ-BRAVO (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, avant de prendre la parole à cette vingt-septième session de Assemblée générale, de vous féliciter pour votre élection à la présidence. Votre énergie, votre souplesse, votre compréhension et votre expérience sont la garantie du succès de nos travaux. A ce salut, je tiens à associer celui de mon peuple au peuple polonais, auquel il est traditionnellement lié par l'amitié et la sympathie.

126. Cette session est la première à avoir lieu depuis que M. Waldheim a accédé aux fonctions de secrétaire général. C'est pourquoi je ne saurais manquer de dire publiquement combien nous sommes satisfaits de cette accession et combien nous l'en félicitons sincèrement. L'Autriche et l'Espagne, ayant parcouru ensemble une étape inoubliable de leur histoire, il y a quelques siècles, je suis conscient, en tant qu'Espagnol, de la sagesse de l'élection de M. Waldheim à ce poste difficile et délicat de secrétaire général, où il se dévouera au service de la paix et de la justice internationales.

127. A nouveau, des voix viennent du monde entier apporter dans cette salle l'espoir et la déception; à nouveau, on fait le bilan des réussites et des échecs, des signes encourageants et des sombres présages. Il ne s'agit pas seulement de ces lumières et de ces taches sombres qui reflètent ce qu'a été l'œuvre des Nations Unies en tant qu'œuvre humaine, pleine de succès et de déceptions, mais aussi d'un aspect plus profond et inquiétant : nous savons

tous quels sont les objectifs et les buts de la Charte, mais après 27 ans nous continuons de ne pas voir le profil exact que devrait avoir notre organisation en tant qu'instrument de paix et de coopération. Nous voulons tous la paix, mais nous n'avons pas pu la mettre en pratique; nous reconnaissons tous la valeur de la coopération, mais nous n'avons pas été capable de créer le mécanisme efficace dont l'homme pourrait se servir pour y parvenir.

128. Peut-être faut-il chercher la raison pour laquelle nous n'avons pas trouvé la bonne voie pour cette organisation dans la manière imprécise et exagérée dont nous avons évalué son rôle historique. Parfois nous avons essayé de voir les Nations Unies comme la panacée de tous les maux, comme notre sauveur universel. Parfois nous avons voulu réduire l'ONU à une assemblée de discussions chargée d'examiner des questions mineures, à un congrès ou un colloque de techniciens modestes. Jamais nous n'avons cherché à suivre la voie intermédiaire entre l'ambition démesurée et chimérique et un réalisme stérile et égoïste. Visons au réalisme et à l'efficacité dans la bonne foi.

129. D'après nous, il est essentiel de poursuivre et de préserver la paix. Par tous les moyens possibles et dès le premier instant, l'Espagne, conséquente avec elle-même, a appuyé l'idée d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes, aboutissant à la création d'un ordre nouveau par la signature d'engagements officiels fondés sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats européens.

130. La ratification des Traités de Moscou et de Varsovie, la signature du Protocole final sur Berlin et les accords signés par le président Nixon au cours de sa visite à Moscou ont jeté les bases de la phase multilatérale de préparation de la conférence, à laquelle nous assisterons dans le meilleur esprit de collaboration. A ce stade comme à la conférence elle-même, le rôle de l'Espagne sera de chercher à concrétiser l'accord qui semble s'ébaucher sur les questions qui sont à l'étude, dans le but de favoriser la détente en Europe et de créer des conditions de paix et de coopération véritables, dans les domaines économique, scientifique et culturel.

131. A la suite de cet accord, il faudra étudier le problème connexe de la réduction des forces armées dans le contexte global en pensant particulièrement au bassin méditerranéen. Il n'y aurait aucun sens à diminuer la tension dans un secteur géographique pour l'augmenter dans un autre.

132. Depuis quelque temps déjà, l'augmentation de la tension dans la Méditerranée a amené les pays riverains de celle-ci à souligner la nécessité de voir compléter le système de sécurité qui régit actuellement cette région — celui d'un équilibre basé sur la dissuasion mutuelle entre les deux superpuissances — par un accord entre les pays riverains. Il s'agirait ainsi d'offrir à ces pays une participation croissante dans l'élaboration de leur destin, qui est de toute évidence la conséquence d'une situation dont ils ne sont pas les maîtres et à la réalisation duquel ils n'ont pas pris part ou n'ont participé qu'insuffisamment.

133. L'Espagne, pays méditerranéen dont l'histoire est liée au destin de cette mer ancienne, accueille ces idées avec un extrême intérêt, collabore à l'éveil d'une conscience propre et envisage de participer à toutes les initiatives qui, dans un sens réaliste et dans le souci de se traduire par des faits, pourraient être prises.

134. Au Moyen-Orient, la situation — ni guerre, ni paix — est toujours très dangereuse; Il est indispensable que la communauté internationale, par le truchement des Nations Unies, redouble d'efforts pour établir dans la zone en question une paix juste et durable, par l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en tenant compte des droits inaliénables des Palestiniens.

135. L'Espagne est entièrement favorable au règlement pacifique des conflits internationaux et répugne au recours à la violence, tant par les Etats que par les individus ou les organisations politiques, nationales ou internationales. Mais la juste condamnation de la violence ne suffira pas si les causes mêmes de celle-ci ne sont pas extirpées, si l'on ne met pas un terme aux injustices et aux frustrations qui la provoquent. La paix, ce n'est pas l'absence d'actes de violence, mais bien la tranquillité dans l'ordre; et il ne saurait y avoir d'ordre quand des populations déplacées ont devant elles, au lieu d'un avenir clair, les perspectives d'un conflit possible ou le prolongement de l'exil.

136. Je déclarais de cette tribune, il y a un an [1949^{ème} séance], qu'il convient d'accorder une attention toute particulière à Jérusalem. L'Espagne verra d'un œil très favorable les efforts qui seront déployés dans ce sens. L'Organisation s'est efforcée, depuis 1948, de chercher une formule garantissant l'inviolabilité de Jérusalem en tant que Ville sainte. Il est urgent d'en élaborer une d'après laquelle Jérusalem conservera ce caractère et où les différentes croyances pourront être pratiquées dans un régime de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité.

137. La doctrine établie par les Nations Unies à différentes reprises et à une très grande majorité reconnaît le droit de l'Espagne à la décolonisation de Gibraltar, dont le maintien entre les mains du Royaume-Uni est la séquelle anachronique d'une politique coloniale qui n'a plus de sens de nos jours. Je peux dire à l'Assemblée générale que, tout au long de l'année, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni et moi-même avons eu trois échanges de vues francs et complets que nous entendons poursuivre.

138. Le Gouvernement espagnol espère que le Royaume-Uni comprendra la nécessité de faire en sorte que ces conversations aboutissent le plus rapidement possible à une solution négociée qui mette fin à la situation coloniale de Gibraltar et rétablisse l'intégrité territoriale de l'Espagne, tout en respectant les intérêts de la population de Gibraltar. Il serait ainsi possible, en pensant à l'avenir et non pas au passé, d'établir des relations nouvelles et durables entre le Royaume-Uni et l'Espagne, sur la base de l'amitié et de la coopération, dans le cadre d'une Europe unie.

139. J'aimerais rappeler, dans mon intervention de cette année, l'intérêt que manifeste l'Espagne pour les travaux du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, qui

prépare la mise à jour du droit de la mer conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale [résolution 2750 C (XXV)], en tenant compte des intérêts et des droits de tous les Etats de la communauté internationale ainsi que des réalités nouvelles dont la dernière décennie a été témoin.

140. Mon gouvernement est heureux qu'au cours des deux réunions tenues cette année par ledit Comité, les travaux aient progressé de manière satisfaisante, compte tenu de l'importance de son rôle.

141. Tout au long de ces réunions, on a pu constater le bien-fondé des thèses, que partage mon pays avec bien d'autres, sur le régime juridique de la mer territoriale des Etats et, tout particulièrement, sur la notion fondamentale du "passage inoffensif", notion d'intérêt vital pour la protection de la sécurité et des intérêts primordiaux de tous les Etats. Nous nous opposons à toute tentative discriminatoire qui permettrait de modifier cette idée au détriment des Etats riverains de certains détroits. Tout navigateur de bonne foi devrait avoir l'assurance que ses intérêts légitimes seront satisfaits s'il respecte les droits souverains de l'Etat dans la mer duquel il navigue. Les prétendues libertés que l'on recherche actuellement pour certains ne sont que des exigences politiques stratégiques qui, à brève échéance, se traduiraient par une atteinte à la paix et à la sécurité, et sont par conséquent inacceptables.

142. La sauvegarde de la paix est l'objectif essentiel de cette organisation. Pour la réalisation totale de son destin, l'homme a besoin de paix et de liberté. Il faut que sa paix ne soit pas menacée ni sa liberté supprimée par des actes néfastes. Or, parmi eux, il n'en est pas de plus insupportable que la terreur.

143. Alors que nous semblons nous rapprocher plus que jamais du moment où nous serons libérés de l'emprise du milieu physique, alors que nous disposons de moyens qui devraient nous permettre de faire reculer les frontières de la maladie, de la douleur et de la mort, une vague de violence et de terreur s'étend sur le monde. L'homme attaque l'homme et les fins qu'il invoque, si nobles soient-elles, ne peuvent justifier ses actes.

144. Partout, on entend des voix demander que cessent la violence et la terreur. L'Espagne, qui connaît la valeur de la paix après avoir subi des convulsions stériles pendant des décennies, est disposée à s'associer à la recherche de solutions efficaces pour la suppression du terrorisme.

145. L'espoir et l'illusion d'une humanité sauvée de la terreur ne sauraient nous aveugler au point de nous faire manquer de réalisme et de nous empêcher de mesurer les difficultés qui se présenteront dans la recherche de moyens appropriés pour y parvenir. Zones de tension, conflits idéologiques, luttes de groupes et de classes, injustices persistantes, tension et intolérance qui en découlent, tout cela rend difficile une acceptation par tous des propositions de solutions. L'élimination de cette tension, de ces conflits, de ces luttes et de ces injustices doit être l'objectif ultime de nos efforts. Sans cette élimination, il n'y aura ni paix ni liberté dans le monde.

146. Les Nations Unies doivent prendre les mesures appropriées et efficaces, au niveau international, pour atteindre les objectifs suivants.

147. En premier lieu, l'ONU devrait formuler la définition du terrorisme.

148. En deuxième lieu, l'ONU devrait obtenir que tous les Etats combler les lacunes actuelles de leur législation pour lutter contre les nouvelles formes de délinquance, tant en modifiant les lois intérieures qu'en acceptant les conventions internationales existantes. Ainsi, lorsque les détournements d'avions ont commencé, la grande majorité des pays ont pu se rendre compte que leur code pénal ne contenait pas de définition du délit de piraterie aérienne. Or, aujourd'hui encore, il y a beaucoup de pays qui n'ont pas introduit dans leur législation les accords de Tokyo, de La Haye et de Montréal⁹; il est inadmissible que nous acceptions une situation dans laquelle il devient chaque jour de plus en plus humiliant, pour les passagers, de tolérer des mesures improvisées de sécurité et qui donnent aux équipages des avions l'impression que nous n'accordons pas l'importance nécessaire aux responsabilités de leur profession.

149. En troisième lieu, il faudrait parvenir parallèlement à des accords régionaux et sectoriels pour prévenir le terrorisme et châtier ses auteurs.

150. En quatrième lieu, nous devrions discuter d'un projet de convention ou de conventions internationales qui, sur le plan mondial, fournirait les moyens nécessaires pour lutter contre ce fléau qui nous afflige actuellement.

151. Le terrorisme constitue un nouveau défi lancé à notre volonté d'action. C'est avec sérénité mais avec rigueur et dans un sentiment d'urgence que nous devons y faire face. Nous ne devons pas transformer la douleur de beaucoup en rhétorique ou en propagande. Il faut rendre aux hommes qui sont dans l'angoisse leur dignité et leur liberté, et c'est ainsi qu'ils reprendront confiance en notre organisation.

152. L'un des événements les plus importants de l'année en cours, dans le domaine de la coopération internationale, a été sans nul doute la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est réunie à Stockholm en juin dernier et qui représente la prise de conscience officielle, par la communauté internationale, d'un ensemble de problèmes pratiquement nouveaux de la vie de l'humanité. Il s'agit des graves dangers qui nous affectent tous de la même manière. Il faut souligner qu'il ne suffit pas que l'un de nos pays se croie à l'abri en raison de son éloignement — dans le temps ou dans l'espace — d'un agent concret de pollution ou du processus de dégradation de la nature. Dans une "humanité compacte", telle que celle qui se dessine sous nos yeux actuellement, la réalité de notre milieu

naturel immédiat est déjà rigoureusement unitaire, et c'est pour nous un devoir commun de le protéger en agissant de concert et avec efficacité, sans quoi nous nous acheminons rapidement vers une situation catastrophique.

153. Le Gouvernement espagnol est pleinement conscient de ce problème. Il l'est sur le plan intérieur, où un processus d'industrialisation intervenu dans un bref laps de temps, une transformation sociale profonde et une rapide urbanisation des régions et des populations traditionnellement rurales provoquent des modifications de l'équilibre écologique qui avait été intact pendant des siècles, et dont le rétablissement dans le cadre des exigences les plus élevées et les plus nouvelles des populations doit être recherché autant que possible. Sans entrer dans le détail des principales mesures que nous avons adoptées au cours des dernières années, je dirai simplement que, sur le plan des institutions, nous avons créé, cette année, une commission de délégués du gouvernement, constituée de 14 ministres, qui coordonne toutes les activités législatives et gouvernementales portant sur la défense de la nature et l'environnement. Dans ce domaine, une législation très avancée est actuellement en cours de préparation et l'on espère qu'elle servira immédiatement de base à l'orientation de l'action administrative à tous les niveaux.

154. Le Gouvernement espagnol se préoccupe, dans l'immédiat, d'une action commune pour la défense du milieu naturel méditerranéen. La région méditerranéenne est aujourd'hui victime d'un processus de dégradation constante du milieu naturel qui préoccupe profondément tous les Etats riverains. L'Espagne partage pleinement cette préoccupation et a, en conséquence, participé à des mesures de caractère régional pour améliorer notre connaissance du problème et y chercher des solutions pratiques. Je mentionnerai simplement, entre autres initiatives, la convocation d'un congrès d'écologie et de tourisme en Méditerranée occidentale, qui se tiendra à Madrid au début du mois de novembre, et la proposition présentée à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) par l'Espagne pour que soit réalisé un projet pilote dans la région méditerranéenne, projet qui fait l'objet d'une attention très suivie sur le plan national et qui se fera en collaboration avec les autres pays de l'OCDE qui sont riverains de la Méditerranée.

155. Une importante délégation espagnole, qui comprenait des représentants de tous les secteurs intéressés à la vie du pays, était présente à la troisième session de la CNUCED qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 13 avril au 31 mai de cette année. Je tiens particulièrement à dire combien il a été sage de la part de la CNUCED d'élargir le Conseil du commerce et du développement; j'ai la conviction que cet organe, en étant plus représentatif, saura faire face avec de meilleures garanties de succès à la tâche énorme qui lui est confiée.

156. Si nous voulions faire le bilan général de la troisième session de la CNUCED, nous devrions conclure qu'elle n'a pas répondu à tous les espoirs mis en elle, mais que, néanmoins, elle est parvenue à donner une vigueur nouvelle au mouvement de l'opinion publique internationale en faveur d'une collaboration à la solution de ces problèmes et

⁹ Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963; Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970; Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

qu'en même temps elle a adopté une série de décisions concrètes qui vont dans cette direction.

157. Il est exact que, dans le sous-développement, il existe des degrés et qu'il y a des mesures indispensables et urgentes dont l'adoption ne saurait être retardée. Mon pays estime qu'il est bon que l'on cherche à dresser la liste des pays dont le développement est relativement le plus faible. Nous croyons que les travaux réalisés dans ce domaine méritent d'être bien accueillis, mais nous croyons également que les critères de qualification appliqués jusqu'à présent peuvent, dans certains cas, être considérés comme insuffisants et laissent en dehors de la liste certains pays d'Amérique latine dont les besoins sont aussi impérieux que ceux de certains pays qui y figurent. Non seulement pour des raisons de fraternité mais également par un sentiment élémentaire de justice, nous voulons que les aspirations de ces pays soient prises en considération.

158. Comme on le sait, l'Espagne n'a pas encore réalisé pleinement son développement économique. Néanmoins, dans la mesure de nos possibilités, nous avons fait un effort notable pour aider des pays qui sont moins avancés que le nôtre. Cette aide prend la forme de dons, d'investissements directs, de crédits à l'exportation, d'envoi de techniciens et d'experts, d'organisation de colloques, de séminaires, etc. Cette œuvre silencieuse mais soutenue de mon pays a été poursuivie et sera accrue, de préférence dans les pays qui, pour diverses raisons, sont l'objet de nos préoccupations particulières.

159. M. GUERRERO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Vous représentez une nation noble et riche en événements héroïques dont l'histoire est fascinante : la Pologne, qui, à maints égards, est digne du respect universel.

160. C'est une coïncidence hautement significative de vous voir succéder à M. Adam Malik, ministre de la République d'Indonésie. Cet illustre et distingué homme d'Etat représentait un peuple également héroïque et noble, qui a réussi son intégration et sa libération grâce à une lutte énergique en faveur de ces hautes valeurs nationales.

161. Vous nous rappelez tous les deux une des responsabilités impérieuses de cette organisation dans le monde moderne. Lorsque l'efficacité et la grandeur paraissent coïncider avec les exigences des grands intérêts pour minimiser la signification de ces obstacles que sont les frontières, notre organisation doit s'assurer que ces frontières gardent leur valeur principale : la garantie que les peuples n'ont pas besoin du sacrifice de leurs fils pour que le monde reconnaisse leur droit à l'individualité, qu'ils peuvent exprimer librement leur volonté d'autodétermination, que tous peuvent participer à l'établissement du bien commun, et que tous peuvent jouir pleinement du patrimoine qui leur est propre pour des raisons naturelles et en vertu de la justice internationale.

162. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Sa compétence et son dévouement aux Nations Unies revêtent un éclat particulier. Ce qui fut de

l'activité et de la ferveur chez Trygve Lie, un héroïsme désintéressé chez Dag Hammarskjöld, une prudence clairvoyante chez U Thant, est une souplesse pragmatique alliée à un esprit réformateur chez Kurt Waldheim.

163. Ses capacités administratives énergiques nous permettent d'être certains que les difficultés financières des Nations Unies seront résolues dans leur cause même et non pas dans leurs seuls effets. Sa politique d'un niveau élevé, très conforme à celle des contacts personnels que les grands hommes et les dirigeants du monde ont suivie avec un succès si prometteur en cette seconde moitié du XX^e siècle, doit être envisagée comme un augure heureux du renforcement de la capacité de délibération de notre organisation, car ce que le Secrétaire général des Nations Unies représente sera d'autant plus significatif et important que son identification aux aspirations des peuples, exprimées ici par leurs délégations légitimes, sera plus étroite.

164. Bien qu'en une occasion antérieure j'aie déjà eu l'honneur de m'adresser à cette assemblée, c'est la première fois que je le fais en tant que représentant du gouvernement bipartite de mon pays, à la tête duquel se trouve un Conseil national de gouvernement. A la suite d'une décision de l'Assemblée nationale constituante, le Conseil a commencé à prendre en main les destinées du Nicaragua le 1^{er} mai 1972, mettant ainsi fin à la période pour laquelle fut élu par un scrutin populaire le général Anastasio Somoza.

165. Le Conseil national de gouvernement, composé du général Roberto Martínez Lacayo, M. Fernando Agüero Rocha et M. Alfonso Lovo Cordero, représente la fusion des deux blocs politiques les plus importants de la nation, qui constituent ainsi la majorité la plus large qui puisse épauler un gouvernement au Nicaragua et qui ont uni leur volonté pour promouvoir un progrès national plus grand par les moyens civilisés du droit, de la paix et du travail.

166. En rappelant au nom du Conseil national de gouvernement son dévouement à la paix et à la justice, je suis extrêmement heureux de pouvoir reprendre les paroles mêmes de celui qui était alors le président Anastasio Somoza, lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée en 1970. Il a déclaré :

“Le Nicaragua réaffirme sa foi renouvelée en les Nations Unies. Le Nicaragua, épris de paix, respectueux du droit d'autrui et observant des normes de conduite internationale conformes au droit, est fier de poursuivre une politique en accord avec la Charte de cette organisation mondiale. Conformément à ces principes, il a réglé pacifiquement ses différends passés et fidèlement appliqué les décisions de la Cour internationale de Justice. Aux termes des principes inscrits dans sa constitution politique, il sanctionne les droits de l'homme et l'autodétermination des peuples, et il refuse de voir en la guerre un instrument de justice.” [188^e séance, par. 156.]

167. Cette philosophie a inspiré les gouvernements de mon pays au cours des 40 dernières années, depuis le moment où, au début des années 1930, le Nicaragua a décidé de renforcer progressivement sa souveraineté de pays libre par des moyens pacifiques et la concorde, et d'activer son progrès intérieur en faisant appel à la libre entreprise et à la participation de tous. La même philosophie inspire

l'esprit de compétition et la responsabilité sociale de nos entreprises privées, la modération et le jugement sain de nos organisations syndicales, le respect de la loi et des services publics manifesté par les forces armées, et l'admirable attachement de la majorité du peuple pour les moyens d'action civilisés.

168. Le Conseil national de gouvernement représente l'épanouissement complet de cet héritage de compréhension éclairée; il est animé par une volonté active et sereine de transformation pacifique, qui constitue selon nous l'un des phénomènes politiques les plus encourageants que nous ayons connus et qui nous permettra de poursuivre les traditions de paix et de droit afin de voir s'achever le XXème siècle d'une manière prometteuse pour celui qui suivra.

169. Cette conviction profonde que j'ai de l'importance et de la stabilité de ce que je représente me pousse à vous exposer les lignes générales des politiques que le Conseil national de gouvernement désire communiquer à l'Assemblée.

170. S'inspirant du principe selon lequel "le développement est le nouveau nom de la paix", le pape Jean XXIII a lancé un message d'œcuménisme militant pour tous les hommes de bonne volonté. Son projet de développement économique et social ne peut se concevoir sans un ordre national fondé sur une justice permettant le développement de la personne humaine. Le deuxième élément de ce projet de développement est que l'on ne saurait imposer les visées d'un seul secteur ou les décisions d'un groupe fermé qui s'inspirerait d'idées dogmatiques; bien au contraire, il faut que l'on soit inspiré par des raisons humaines, veillant à ce que tous les secteurs intéressés puissent jouir pleinement de tout ce que sous-entend la démocratie représentative d'un gouvernement civil.

171. Cette conception du développement sous-entend également un cadre de justice internationale qui le rende possible. Point ne servirait d'imposer aux Etats la responsabilité d'améliorer les progrès de leurs citoyens dans un ordre intérieur qui ne serait pas fondé sur une juste participation aux fruits du travail; il ne servirait pas à grand-chose de transformer, même pacifiquement, les institutions internes si l'énergie des mouvements universels de l'esprit n'était pas dirigée vers la création d'un ordre international susceptible d'assurer les conditions nécessaires et suffisantes pour que l'héritage de la nature, où le travail a lieu, et le patrimoine de la civilisation et de la culture, grâce auquel le travail est effectué, soient distribués de façon équitable entre les peuples.

172. La pierre angulaire de tout ordre doit être le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine; il faut que les Etats puissent leur assurer pleine efficacité.

173. Ne pas souffrir de la faim, de la misère, de la maladie et de l'ignorance: ce sont là des droits fondamentaux inhérents à la personne humaine dans toutes les parties du monde. Mais la faim, la misère, la maladie et l'ignorance ne naissent pas spontanément au sein des peuples, du moins de

ceux qui n'ont ni le droit ni la possibilité de s'émanciper pour les éviter.

174. Il importe que les Etats puissent permettre que tous les biens de la nature et les ressources de la civilisation soient partagés équitablement; il faut que la sécurité de l'autodétermination préside aux échanges internationaux afin que ceux-ci ne soient pas un frein à l'obtention des libertés et des droits fondamentaux, mais un stimulant à une coopération efficace et à la solidarité qui en permettent le respect.

175. Le principe de l'autodétermination et de l'interdiction des moyens de violence en tant qu'instrument de politique internationale est celui qui inspire la thèse de l'égalité juridique des Etats. Si l'une de ces conditions primordiales fait défaut, les conséquences ne se feront pas attendre et, du point de vue historique, un ordre international qui ne serait pas fondé sur ces conditions ne pourrait exister. Voilà pourquoi le Conseil national de gouvernement, depuis le début de son mandat, a nettement appuyé l'initiative du Secrétaire général tendant à ce que la question du terrorisme international figure à l'ordre du jour de la session.

176. Depuis bien des années le Nicaragua condamne fermement toute forme de violence. Le Gouvernement nicaraguayen a apporté une attention croissante au problème du terrorisme international puisqu'il représente une manifestation de l'utilisation de la violence dans les relations entre les peuples qui ne peut qu'influer négativement sur la paix et la sécurité internationales et léser les relations normales entre les Etats.

177. Dans un Etat, les citoyens ont le droit de réclamer un cadre institutionnel aux moyens qui garantissent l'exercice de leur liberté d'expression. Dans l'ordre international, ce droit doit être reconnu à tous les Etats et à tous les groupes humains, afin qu'ils puissent manifester leur libre volonté par les méthodes raisonnables et dignes de la civilisation dont nous sommes si fiers.

178. Le Gouvernement du Nicaragua, avec l'appui large et décisif de tout le peuple nicaraguayen, a condamné la violence, y compris le terrorisme, en tant que moyen d'expression et d'action politique à l'intérieur du pays. Nous avons toujours estimé que nous étions tenus juridiquement de veiller à ce que les citoyens puissent disposer de tous modes pacifiques d'expression pour marquer leur accord ou leur désaccord, car cela permet de maintenir la paix intérieure et de garantir l'évolution de nos institutions, qui représentent les conditions essentielles minimales d'une politique de développement.

179. Le Gouvernement du Nicaragua a toujours eu et continuera d'avoir comme politique officielle de faire face aux situations de violence, terrorisme y inclus, avec les moyens normaux qui permettent de garantir l'ordre public, y compris les sanctions offertes par le droit commun consacrées par des pratiques traditionnelles profondément enracinées dans la morale de notre peuple.

180. Le Nicaragua regrette profondément que certains pays et certaines régions du monde aient vu une recrudescence

cence de la tragédie du terrorisme. Notre peuple et notre gouvernement partagent le souci des pays qui voudraient trouver une solution adéquate, et la trouver au plus vite. Discuter des relations économiques, sociales, politiques ou autres n'a aucun sens si nous ne sommes pas certains au préalable que ces relations pourront être mises en pratique dans une atmosphère dépourvue de terreur, condition indispensable à une libre participation. Persuadé de l'urgence de cette question et du haut degré de priorité qu'il faut lui accorder, mon gouvernement est conscient des difficultés que présente sa solution sur le plan international.

181. Il faut faire preuve de beaucoup de sagesse, non seulement pour étudier les causes du terrorisme, mais aussi pour prévoir les effets des mesures utilisées éventuellement pour le combattre. L'urgence de la question ne doit pas nous conduire à la précipitation.

182. Il importe avant tout de créer une situation intérieure qui assure la liberté d'expression des citoyens, ainsi qu'un climat international qui, au présent stade d'internationalisation, garantisse une liberté égale à tous les Etats et à tous les groupes d'hommes. Mais la responsabilité internationale des Etats ne peut aller jusqu'à compromettre l'égalité juridique de ces derniers ou entraîner une coercition internationale injuste dont on se sert pour supprimer les justes aspirations humaines.

183. Le Conseil national de gouvernement estime qu'il est indispensable, à cet égard, qu'une institution comme le droit d'asile, qui a toujours été reconnue équitable par les peuples de l'Amérique latine, ne soit pas affaiblie, car il s'agit de l'une des pratiques les plus sûres qui permettent à l'homme de sauvegarder et d'exercer ses droits politiques. Nous pensons donc qu'il importe au plus haut point que le droit d'asile soit non seulement maintenu mais renforcé, afin qu'il ne soit pas employé à des fins qui répugnent à la morale et sont contraires à la légalité.

184. Tout ce que je viens de déclarer s'inspire des traditions et pratiques de la communauté interaméricaine, aux idéaux de laquelle le Conseil national de gouvernement réitère son dévouement et sa décision de les renforcer par tous les moyens dont il dispose.

185. L'Amérique latine ne saurait oublier — et en fait elle n'oublie pas — qu'au XIX^{ème} siècle elle s'est totalement libérée de l'emprise coloniale qui liait son destin à la volonté de certains Etats européens. L'épopée qu'elle a vécue s'est répétée maintes fois après la seconde guerre mondiale, quand des centaines de millions d'hommes d'autres continents réussirent à s'organiser en dizaines d'Etats dont la voix renforce aujourd'hui la voix de la liberté au sein de cette grande organisation mondiale. Mais elle ne peut pas non plus oublier les souffrances qu'elle a dû endurer, avant et après cette période d'émancipation, par la faute d'un droit et de pratiques internationales qui avaient été établis non pas pour renforcer la liberté des peuples mais au contraire pour favoriser certaines tentatives de colonisation plus ou moins délibérées.

186. C'est pourquoi, dès les premiers jours de leur indépendance, les pays d'Amérique latine ont manifesté la ferme intention de voir renouvelés le droit et les pratiques

internationales afin de les rendre plus conformes à l'évolution des justes aspirations de tous les peuples, qui doivent trouver dans le droit international la meilleure garantie de leurs aspirations, qui seul permet d'échapper au cercle vicieux et mortel de la violence.

187. Une des manifestations de cette tendance des pays d'Amérique latine a eu pour résultat l'établissement d'institutions et l'adoption de principes qui favorisent la liberté de la personne humaine ainsi que la collaboration et la solidarité internationales et de donner au droit et aux pratiques suivies par les Etats certains critères fondamentaux objectifs qui réduisent l'importance des formalités de procédure et le subjectivisme auquel on a eu par trop souvent recours dans le droit ancien au détriment de justes aspirations.

188. A ces efforts visant à rendre le droit objectif, à le réviser, à le réajuster et à le rectifier, qui ont si bien caractérisé l'action des peuples de notre Amérique, le Gouvernement et le peuple du Nicaragua s'associent pleinement depuis des années, et je tiens à rappeler ici, au nom du Conseil national de gouvernement, que nous leur accordons notre soutien traditionnel et enthousiaste.

189. Les hommes se sont servis de la terre, de la mer et de l'air pour établir des liens communs et des relations, au fur et à mesure que la technique et la civilisation ont permis leur utilisation. Sur la terre, sur la mer et dans l'air se reflètent la valeur et l'importance de nos vertus, et l'histoire de nos défauts et de nos passions. Cependant, je dois avouer que dans chacun de ces éléments, la raison humaine a imprimé la marque indélébile de ses desseins élevés et de son progrès irréversible.

190. Le Nicaragua étant avant tout une nation maritime, bordée par deux océans et dont les ressources en eau constituent la majeure partie de son patrimoine national, les hommes d'Etat et le peuple de ce pays ont porté une attention accrue à la politique suivie quant aux ressources en eau et aux perspectives qui s'offrent à cet égard.

191. Nous nous associons pleinement aux Etats de la région des Antilles, caractérisés pour la plupart par l'exiguïté du territoire et par des ressources naturelles relativement modestes.

192. Je dois dire qu'il est très normal que nous ayons un intérêt commun à étudier les tendances de la communauté mondiale en ce qui concerne le respect de nos droits vitaux dans l'utilisation pacifique et rationnelle des ressources du plateau continental et de nos mers adjacentes, ce qui constitue une compensation juste et rationnelle pour les limitations que nous impose l'exiguïté du territoire de nos Etats à vocation pacifique.

193. Qu'il me soit permis de rappeler une fois de plus la ferme décision du Conseil national de gouvernement de respecter les formes pacifiques et civilisées des relations internationales et de contribuer par tous les moyens possibles à rendre objectif et à réajuster le droit international, afin qu'il donne à tous les peuples l'assurance que leur patrimoine vital ne sera pas injustement affecté et qu'ils pourront participer, dans la mesure où les circons-

tances le permettront, à l'enrichissement des relations internationales conformément aux principes de l'égalité et du bien-être commun.

194. Le Nicaragua s'associe aux pays qui désirent, grâce à la mise au point d'un droit de la mer judicieux, renforcer les aspirations pacifiques de l'humanité et donner aux peuples la possibilité d'utiliser équitablement les ressources de la mer pour financer leur développement.

195. Le Nicaragua s'est depuis très longtemps uni à ses pays frères d'Amérique latine pour mettre en marche le mouvement, aujourd'hui universel, du réajustement et de la réforme du droit de la mer, cherchant à protéger d'abord les ressources de la mer, se trouvant à une distance qui ne soit pas inférieure à 200 milles des côtes, puis les ressources renouvelables et non renouvelables du plateau continental tout entier, selon l'ancien concept de territorialité. Il a mis cette thèse en pratique. Etant donné sa situation géographique et la nature particulière de ses zones sous-marines, le Nicaragua, en 1950, a déclaré à l'article 5 de sa Constitution politique :

“Le territoire national s'étend entre les océans Atlantique et Pacifique et les Républiques du Honduras et du Costa Rica. Il comprend en plus les îles adjacentes, le sous-sol, la mer territoriale, le plateau continental, le sous-sol marin, l'espace aérien et la stratosphère. Les traités et les lois fixeront les limites qui ne sont pas encore déterminées”.

196. Lorsque l'étude des ressources renouvelables de la mer ou du plateau continental a porté ses premiers fruits, on s'est rendu compte que le cycle de vie de certaines espèces exploitables exigeait que celles-ci aient accès à des profondeurs supérieures à l'isobathe de 200 mètres, ce qui donnait une force encore plus grande aux revendications visant le plateau continental dans son ensemble, à une distance supérieure aux 3,6 ou 12 milles de mer territoriale communément acceptés.

197. En attendant qu'un accord international vienne résoudre le problème de la largeur de la mer territoriale, et en tenant dûment compte des raisons économiques et écologiques qui militent en faveur de l'extension de la mer territoriale pour la protection des ressources renouvelables du pays, le Gouvernement du Nicaragua a proclamé en 1965 une zone nationale de pêche de 200 milles marins, qui fut immédiatement placée sous un régime d'exploitation rationnelle croissante. Et, grâce à l'apport de capitaux et de techniques de l'étranger, il s'est créé des entreprises nationales, étrangères et mixtes, toutes protégées par la législation nationale.

198. En juillet 1972, le Nicaragua a participé, avec tous les pays des Antilles, à la rédaction de la Déclaration de Saint-Domingue [A/8721, annexe I, sect. 2]. Dans cette déclaration, les pays de cette région, unique en son genre puisqu'elle unit les pays riverains au lieu de les diviser, ont renforcé les principes fondamentaux qui ont inspiré la première idée du renouvellement du droit de la mer.

199. Sans aucun doute, les pays des Antilles ont déclaré leur volonté de voir leur mer territoriale s'étendre à 12 milles, mais ils ont reconnu les droits souverains des pays

riverains sur le plateau continental sur une zone ne dépassant pas 200 milles de largeur, qui comprenait la mer territoriale et la mer patrimoniale de chaque Etat riverain. Ces pays voyaient là une aspiration légitime susceptible de constituer un critère d'application universelle.

200. Cette manière de penser identique des pays de la mer des Antilles est des plus heureuses, car, malgré les problèmes de délimitation qui existent entre deux ou plusieurs Etats, la solution de ces problèmes sera conforme aux méthodes pacifiques prévues dans la Charte des Nations Unies.

201. L'essentiel, c'est que dans la Déclaration de Saint-Domingue, un groupe important d'Etats latino-américains a donné au droit de la mer des normes aussi objectives que le permettaient l'état actuel des sciences sociales, des relations économiques et des sciences naturelles, ainsi que l'art de la politique et l'action en faveur du développement.

202. Tous les peuples du monde ont voulu que les Nations Unies étudient le problème afin que, au cours de la troisième conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit de la mer, l'on puisse le régler par des conventions qui apportent la justice à tous les peuples, sans discrimination ni favoritisme. Notre planète a été créée et existe pour tous, conformément à notre tradition chrétienne, et c'est aux hommes qu'il appartient, en leur âme et conscience, de veiller que l'héritage commun soit partagé par tous.

203. Cette tâche est difficile, mais mon gouvernement est prêt à participer à toutes les phases préliminaires de la troisième conférence et, le cas échéant, il serait disposé à appuyer un mouvement tendant à ce que la Commission des fonds marins et la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer disposent d'un organisme semblable à celui de la CNUCED, spécialisé dans les divers aspects de l'espace océanique et dans l'établissement de relations qui permettent d'accroître la solidarité et la coopération entre les peuples, n'abordant ces questions si compliquées et importantes qu'avec toute la prudence et le soin que nous conseillent, en la circonstance, les intérêts de tous les pays du monde.

204. C'est là que nous devons voir l'ONU jouer le rôle nécessaire de guide moral parmi les organisations créées par l'humanité pour donner corps à ses aspirations au moyen d'institutions qui assurent le bien-être et le progrès de tous les peuples du monde.

205. Mais n'oublions pas que cette fonction morale sera gênée, voire anéantie, si nous ne donnons pas à notre organisation la possibilité de transformer les normes morales en droit positif, appliqué avec l'objectivité et la vigueur voulues.

206. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée nous montre qu'il existe de graves problèmes qui doivent cesser de faire l'objet de spéculations et de raisonnements et qu'il faut passer à l'étape des règlements spécifiques qui assureront la paix et le développement à toutes les nations. La richesse internationale, comme la richesse individuelle, est assortie de responsabilités sociales qu'il faut définir sans équivoque. Les principes objectifs primordiaux qui ren-

forcent l'intégrité du patrimoine physique des nations doivent être assortis de principes parallèles, également objectifs, qui garantissent l'égalité d'accès de tous les Etats et de tous les peuples à un autre patrimoine : le patrimoine culturel. Les bénéfices de la science, de la technique et de la culture, œuvre d'un nombre incalculable de générations, constituent eux aussi un patrimoine commun auquel tous les peuples doivent avoir accès pour assurer leur évolution et leur progrès.

207. Le Nicaragua a la ferme intention de contribuer à cette œuvre par le droit et par son action gouvernementale, afin que les richesses internationales et les ressources de la technique humaine s'unissent aux capacités du peuple nicaraguayen pour lui permettre d'exploiter rationnellement son patrimoine physique. Depuis un certain temps, le Nicaragua promulgue des lois encourageant la technique et le capital étrangers à participer comme il se doit au développement national.

208. Notre gouvernement prête une attention particulière aux multiples relations avec nos pays frères de l'Amérique centrale. Ils participent vraiment de notre propre nature, et nous savons partager leurs sentiments fraternels. Depuis quelques années, nous faisons partie du Marché commun d'Amérique centrale, qui représente la meilleure chance de développement. Maintenant qu'il est parvenu, pour ainsi dire, à sa majorité, il nécessite des modifications que les cinq pays frères sont très désireux d'apporter, persuadés que leurs déclarations en faveur de l'union doivent se traduire dans les faits.

209. Le Nicaragua désire affirmer sa confiance dans ses frères de l'Amérique centrale en leur offrant une fois de plus toute sa coopération dans la recherche d'une action commune pour le progrès et au bénéfice de tous.

210. Nous avons commencé à nouer des liens précieux avec des pays voisins en dehors de l'Amérique centrale, et nous sommes disposés à envisager toutes propositions émanant d'entreprises nationales, multinationales ou bilatérales en vue d'une exploitation rationnelle de notre plateau continental et de nos mers en commun avec tous les pays, principalement avec les nations sœurs de la mer des Antilles, sœurs par la destinée, par les besoins et par les aspirations.

211. C'est ainsi que nous pensons répondre efficacement aux espoirs de l'humanité tels qu'ils sont consignés dans la Charte de 1945, qui nous impose des obligations morales qui, peu à peu, ont pris pour les pays la valeur de lois et de règlements. L'application de la Charte et son adaptation aux conditions changeantes du monde exigent non seulement des efforts intellectuels, mais aussi des ressources matérielles. Nous sommes d'accord avec le Gouvernement des Etats-Unis pour fixer une limite moins élevée que la limite actuelle à la participation maximale d'un Etat Membre au financement de notre organisation. Nous croyons que cela répond effectivement à la nécessité de voir les Nations Unies fonctionner sans dépendre de la volonté d'un Etat unique. Néanmoins, il est de notre devoir de souligner que les pays en voie de développement, dont la participation au commerce international va s'amenuisant, auxquels la dette extérieure impose des charges croissantes et qui doivent financer d'urgence leurs programmes internes de développement, ne peuvent supporter le poids d'un accroissement excessif de leurs contributions normales. Nous sommes certains que l'on saura trouver une solution en vertu de laquelle d'autres Etats plus développés accepteront des charges nouvelles, en attendant que le progrès général dans le monde permette aux pays en voie de développement de participer plus largement aux dépenses ordinaires qu'entraîne le fonctionnement de notre organisation.

212. De tout ce que j'ai exposé des grandes lignes de la politique que suit le Conseil national de gouvernement du Nicaragua, il ressort que mon pays et son gouvernement ont la foi la plus ardente en cette organisation, en tant que symbole et ferment du droit positif dont les peuples épris de paix doivent se servir pour cimenter leurs espoirs en l'avenir du monde.

213. Les Nations Unies ne peuvent faillir dans cette tâche capitale que leur impose l'histoire. Que son ampleur ne les effraie pas car, tant qu'il y aura un souffle de raison, on trouvera l'étincelle nécessaire pour susciter la volonté de l'accomplir.

La séance est levée à 18 heures.